

2018

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



**Rapport sur le prix et
la qualité du service
public de prévention
et de gestion des
déchets**



Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Ce nouveau rapport annuel que vous vous apprêtez à lire est le reflet précis d'une année de fonctionnement du syndicat auquel vous collaborez en fonction de votre qualité : élus, prestataires, partenaires.

Vous y retrouverez une image fidèle d'une année de travail passionnante, prenante et qui nécessite de plus en plus de technicités. C'est pourquoi, je tiens d'abord à mettre à l'honneur nos agents qui s'adaptent avec brio à toutes les évolutions inspirées par les nouveaux textes, les nouvelles conditions de la politique Déchets. Merci à ceux qui ont composé cette synthèse qui met en avant l'actualité de notre collectivité et à ceux qui y ont contribué.

Le document est précis, agréable à feuilleter ; c'est une source aussi de renseignements précieux pour la lisibilité de notre activité.

L'année 2018 a été riche de décisions qui projettent le syndicat vers l'avenir. L'élaboration du PLPDMA a été menée de façon remarquable par Romane qui laisse un document à faire vivre. Nous avons préparé la fermeture du centre de tri en concluant un nouveau marché pour le tri plus économe. Nos déchèteries sont de plus en plus fréquentées et cette tendance n'est pas prête de se ralentir. Le succès de la collecte de l'amiante ne se dément pas avec des concitoyens conscients du danger de ce produit et qui acceptent les conditions de sécurité imposées. D'autres seront toujours à la marge certes, mais il en est de même pour beaucoup d'attitudes qui frôlent plus que l'incivilité, l'inconscience de l'individu.

Nous avons intégré une étude sur la construction d'un nouveau centre de tri pour vous laisser juger du bienfondé de cette orientation et faire votre choix au moment opportun en connaissance de cause.

Le forum de novembre a été couronné de succès, je remercie la commune de La Gorgue d'avoir facilité sa tenue, je remercie tous ceux qui y ont contribué en venant témoigner de leurs actions dans la réduction des déchets et le recyclage, je remercie toute l'équipe qui a pensé, préparé et accompli avec soin cet évènement vitrine de notre communication.

Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg communication, je salue tout le travail au quotidien réalisé par nos agents pour sensibiliser et éduquer au travers d'une multitude d'interventions tout au long de l'année. Merci à tous ces précieux collaborateurs.

Je reste inquiet, je l'ai martelé tout au long de l'année, de l'annonce par le gouvernement de l'augmentation de la TGAP, en particulier sur l'incinération. Nos prédécesseurs se sont engagés dans cette voie qu'ils ont jugée vertueuse avec la garantie d'une stabilité de la TGAP sur l'incinération et d'une augmentation très forte de la TGAP sur l'enfouissement. La garantie n'étant qu'une promesse dont d'autres n'ont eu que faire... Les choix politiques devraient pourtant être la traduction de la cohérence au-delà des clivages...

Bonne lecture.

Philippe BROUTEELE,
Président du SMICTOM des Flandres

SOMMAIRE

SYNTHESE INTRODUCTIVE

- Une présentation générale de la structure
- Les faits marquants de l'année 2018
- Carte du territoire desservi et compétences
- Population desservie par le syndicat

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

- Collectes en porte à porte par flux de déchets
- Collectes en apport volontaire par flux de déchets
- Collecte des encombrants sur rendez-vous
- Collecte des déchets non ménagers
- Organisation de la collecte et ses évolutions possibles

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

- Les déchèteries
- Les centres de tri
- Le traitement des ordures ménagères
- Le traitement des végétaux
- Taux global de valorisation des déchets
- Prévention des déchets
- Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

INDICATEURS FINANCIERS

- Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires
- Les différentes sources de financement
- Soutiens des éco-organismes
- Coûts complets et coûts aidés par étapes techniques
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement
- Redevance spéciale et tarification incitative

GLOSSAIRE

ANNEXES

- Annexe financière
- Organigramme
- Liste des marchés publics publiés en 2018
- « Pour aller plus loin » : rubrique axée principalement *Communication et Pédagogie*
- Revue de Presse

SYNTHESE INTRODUCTIVE

Une présentation générale de la structure

Nom du groupement

•SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

Date de création

•Créé le 10.03.1970
•Transformé en Syndicat Mixte le 03.10.2002
•Transformé en Syndicat Mixte à la carte arrêté préfectoral du 31 août 2010

Commune siège

•HAZEBROUCK
•Transfert de siège le 6 juin 2018 au Centre d'Affaire l'Atrium 3.0, 41 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

Collectivités adhérentes

•Communauté de Communes Flandre Lys
•Communauté de Commune Flandre Intérieure

Population totale

•110 154 habitants au 1^{ER} janvier 2018

Composition du Bureau

Président

Monsieur Phillippe BROUTEELE

Vice présidents

Madame Elisabeth GRESSIER chargée des finances et de la gestion des contrats
Monsieur Marc DENEUCHE chargé des déchetteries
Madame Marie-Thérèse RICOUR chargée de la conduite des projets innovants
Madame Elizabeth BOULET chargée de la communication et de la pédagogie

Membres complémentaires

Monsieur Eric SMAL
Monsieur Joël DEVOS
Monsieur David LESAGE

MEMBRES DELEGUES TITULAIRES du Comité Syndical

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

• BODART Michel (La Gorgue), BOONAERT Jean-Philippe (Laventie), BROUTEELE Philippe (Lestrem), CATTEAU Joseph (Fleurbaix), DEHAENE Michel (Estaires), DUYCK Joël (Merville), GOEDGEBUER Catherine (Haverskerque), THOREZ Jean-Claude (Sailly-sur-la-lys)

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

• ARNOUITS Jean-Luc (Hazebrouck), AVEZ Michel (Wallon-Cappel), BAILLEUL Jean-Pierre (Hazebrouck) BELLEVAL Valentin (Hazebrouck), BEVE Francis (Ebblinghem), BODDAERT Michel (Sercus), SONILIAQUE Franck (Staple), BOULET Elizabeth (Meteren) BRAHIMI Ali (Hazebrouck), CAPPAERT Jean-Luc (Hondeghe), CATTEAU Gauthier (Strazeele), CHERMEUX Jean-Claude (Ebblinghem), COUSIN Bruno (Flêtre), DEBAECKER Bernard (Hazebrouck), DEBEUGNY Bernard (Neuf-Berquin), DECOUVELAERE Edgard (Lynde), DEFEVERE Eddie (Staple), DEKNEUDT Damien (Bailleul), DELANGUE Bernadette (Le Doulieu), DELFOLIE Yves (Merris), DELOBEL Bruno (Bailleul), DENEUCHE Marc (Bailleul), DENEUFEGLISE Bertrand (Vieux-Berquin), DEQUIDT Thierry (Saint-Jans-Cappel), DESEURE Jean (Meteren), DEVOS Joël (Steenwerck), DZIADEK Jean-Pierre (Sercus), FOURNIER Joël (Pradelles), GRESSIER Elisabeth (Strazeele), HERMANT Jacques (Lynde), HEYMAN Bernard (Bailleul), TEMMERMAN Sabine (Nieppe), JUDE Frédéric (Renescure) **démission juin 2018**, LABITTE Michel (Hazebrouck) LEFEBVRE Franck (Le Doulieu), LEMAIRE Roger (Nieppe), LESAGE David (Hazebrouck), MALESYS Sébastien (Bailleul), MECHENTEL Mohrad (Hazebrouck), MERELLE Fabrice (Hondeghe), OLIVIER Serge (Neuf-Berquin), POPELIER Bernadette (Borre) RICOURE Marie-Thérèse (Flêtre), SAINT-OMER-DELEPINE François (Renescure), SCHRICKE Jean-Luc (Caestre), SEINGIER Patrice (Steenwerck), SMAL Eric (Wallon-Cappel), SONILIAQUE Franck (Staple), STORET César (Saint-Jans-Cappel), VANDAMME Régis (Vieux-Berquin), VANHERSEL Brigitte (Caestre), VITSE Jean-Pierre (Merris) **décédé le 15 février 2018 et remplacé par DURIEZ Patrick (Merris)**, Wisniewski Hervé (Bailleul)

MEMBRES DELEGUES SUPPLEANTS du Comité Syndical

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

• ALGOET Pascale (Estaires), COTTIGNY Bernard (Fleurbaix), DIDELOT Bernard (Merville), HURLUS Jacques (Lestrem), LAROYE Jean-Michel (Haverskerque), MAHIEU Philippe (La Gorgue), RAVET Pierre-Luc (Sailly-sur-la-lys), STEVENOOT Patrick (Laventie)

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

• BERNARD Pierre (Renescure), BERTIN Philippe (Neuf-Berquin), BEURAERT Isabelle (Hazebrouck), BOULINGUIEZ Jean-Marie (Bailleul), BROUCQSAULT Gilbert (Bailleul), BURGHELLE Henri (Hazebrouck), CATOIR André (Lynde), CONTREMOULINS Jauffray (Hazebrouck), CORDONNIER Jean (Bailleul), COURDAIN Olivier (Vieux-Berquin), CREVITS Stéphane (Flêtre), DEBREU Christophe (Pradelles), DECLERCK Corrine (Bailleul), DECOOL Freddy (Hondeghe), DECOOPMAN Pascal (Hazebrouck), DECOUVELAERE Régis (Sercus), DEFOORT Rémi (Caestre), DEHEM Anne (Saint-Jans-Cappel), DEHEUNINCK Julien (Saint-Jans-Cappel) DEKERVEL Stéphane (Strazeele), DELAFOSSE Christine (Hondeghe), DELOUX Bernard (Neuf-Berquin), DEROUILLERS Patrick (Merris), DEVEY Sylvain (Ebblinghem), DOUTRIAUX Régis (Renescure), DUBRUQUE Louis (Flêtre), DUHAMEL Philippe (Hazebrouck), GANTOIS Philippe (Hazebrouck), GISQUIERE Michel (Nieppe), HEMELSDAEL Sylvie (Wallon-Cappel), HENNON Julien (Sercus), INGELAERE Pascal (Borre), LARRIDON Pascale (Hazebrouck), LEFEBVRE Sylvain (Staple), MAZIERES Mark (Steenwerck), MEURILLON Franck (Nieppe), MORIAUX Marie-Jeanne (Caestre), PAVY Pascale (Bailleul), PERLEIN Fabrice (Hazebrouck), POREYE François (Wallon Cappel), ROUZE Guy (Meteren), RUCKEBUSCH Jean-Benoît (Strazeele), SALOME Jean-Paul (Vieux-Berquin), SEBILLE Sylvie (Lynde), TIMMERMAN Michel (Staple), VANHEEPETIPIREZ Ghislaine (Bailleul), VILBOIS Daniel (Le Doulieu), WALBROU Dominique (Le Doulieu), WEECSTEEN Emmanuel (Meteren), WULLEPUT Bruno (Steenwerck)

Les faits marquants de l'année 2018

Election d'un nouveau membre du Bureau



Lors du Comité Syndical du 19 février 2018, Il a été proposé de procéder à l'élection d'un membre complémentaire au sein du Bureau pouvant apporter un appui à l'étude des différents dossiers.

Monsieur David LESAGE, délégué de la commune d'Hazebrouck, ville siège du SMICTOM des Flandres, a été élu membre du Bureau.

Départ de Monsieur Frédéric JUDE

L'année 2018 a vu notre collègue Frédéric JUDE cesser ses engagements électifs et par conséquent il a quitté le bureau du SMICTOM.

Je tenais à rendre hommage à l'homme dont j'ai perçu très vite l'attachement au sens de l'engagement dénué de toute ambition personnelle. Nous avons apprécié la qualité de cet engagement de Frédéric au sein du SMICTOM : son assiduité remarquable aux réunions de bureau, aux réunions de chantiers à Laventie et à Bailleul, aux réunions nécessaires pour projeter le syndicat sur l'avenir.... Et ce malgré un travail posté pour lequel chacun comprendra les contraintes. Il a toujours porté un regard aguerris et une réflexion judicieuse sur le monde des déchets. Il a aussi été un pourvoyeur efficace et désintéressé de cadeaux pour les enfants dans le cadre du concours organisé en amont du forum.

Un vrai partage d'expériences, précieux...Merci Frédéric.

Philippe BROUTEELE, Président



Transfert du siège du SMICTOM

Suite au déménagement des bureaux du SMICTOM des Flandres, une procédure de transfert de siège a été engagée par le syndicat. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SMICTOM des Flandres en date du 6 juin 2018 fixe en son article 3, le siège du Syndicat Mixte à l'adresse suivante :



SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium
41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59190 HAZEBROUCK

Aussi, l'identifiant SIRET a également été modifié pour un enregistrement au numéro suivant : **255 900 573 00023**.

Acquisition d'un véhicule au GNV (Gaz Naturel de Ville)

Le SIECF a obtenu en Mars 2017 la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, une subvention a été obtenue par le SMICTOM des Flandres afin de faire l'acquisition d'un véhicule propre au GNV. Ce véhicule a été acheté en mars 2018 et est utilisé par Michael VANDECASTEELE, agent technique polyvalent.

Le 6 décembre 2018, première utilisation de la borne GNV au SIECF pour le véhicule du SMICTOM.



De gauche à droite sur la photo :

- Natacha LECERF-NOËL, Directrice Générale des Services, SIECF
- Hervé COPPIN, délégué territorial, GRDF
- Michael VANDECASTEELE, agent technique polyvalent, SMICTOM des Flandres

Modification du dispositif de tri du syndicat

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) sur le territoire du SMICTOM des Flandres, le centre de tri de Strazeele est en incapacité technique de trier les nouveaux déchets recyclables collectés sous ECT (augmentation du nombre de flux de déchets, hausse du volume et du tonnage de déchets à traiter).

Dans cette perspective, une consultation a été lancée début 2018 afin de connaître la faisabilité technique et financière d'un tri externalisé des emballages du syndicat.

Deux sociétés – exploitant des centres de tri existants et prêts à accueillir l'ECT - ont candidaté et c'est la société PAPREC qui a remporté le marché.



Les déchets recyclables du SMICTOM des Flandres seront triés par la société PAPREC au centre de tri de Harnes (62) à partir du 1^{er} mars 2019.

Modification de la collecte de l'amiante sur RDV



Ce service rendu aux usagers est un succès depuis son lancement en octobre 2017 : le nombre de demandes de rendez-vous est en hausse. Une journée de collecte par mois étant devenue insuffisante, il convient d'organiser une seconde journée de collecte. Le règlement des déchèteries a été modifié en ce sens, en instaurant les collectes les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois.

Aussi, deux agents supplémentaires vont être formés en tant qu' « opérateurs de chantier » à cette collecte et aux conditions de sécurité et de protection.

Ouverture d'une déchèterie temporaire à Merville

Pour des raisons de sécurité, la déchèterie de Merville avait fermé ses portes le mercredi 15 novembre 2017. Les travaux de démantèlement de la plateforme métallique ont été effectués par la société BAUDELET METAUX en décembre 2017.

Le syndicat a fait le choix rouvrir la déchèterie dans l'attente des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie. Au regard de la configuration actuelle, seul un service restreint peut être proposé aux usagers.

La déchèterie de Merville a de nouveau été ouverte au public à compter du **lundi 15 janvier 2018**.

Nouvelle configuration du site

- Benne au sol de 15m3 pour les végétaux, gravats et le Gros électroménager Hors Froid
- Benne au sol de 30m3 pour les cartons
- Conservation du local des gardiens
- Conservation des locaux de stockage de déchets
- Maintien des points d'apport volontaire

Changement des horaires

- Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Ouverture du lundi au samedi
- Fermeture les mercredis, dimanches et jours fériés

Modification des déchets acceptés

- **Déchets non dangereux :** cartons, gravats, végétaux, huiles et graisses alimentaires usagées, textiles usagés et verre, pneus.
- **Déchets dangereux :** DEEE, DDS, DASRI, huile de vidange, piles, lampes et néons, cartouches d'encre usagées, radiographies.

Une nouvelle déchèterie à l'étude

Un avenant a été passé avec la société AMODIAG ENVIRONNEMENT, dans le cadre de l'actuel marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la faisabilité de la réhabilitation complète de plusieurs déchèteries.

L'avenant porte sur l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle déchèterie sur le territoire de la CCFL. La mission aura pour objectif d'étudier techniquement et financièrement différentes solutions d'aménagement.

Contrôle de la CRC (Chambre Régionale des Comptes)



Le contrôle des Comptes et de la Gestion du Syndicat sur les exercices 2013 et suivants a été ouvert en mai 2017. Par courrier en date du 26 avril 2018, le Président de la Chambre Régionale des Comptes a transmis au SMICTOM des Flandres le rapport d'observations définitives du contrôle. Il a été communiqué à l'ensemble des délégués du SMICTOM des Flandres lors du comité syndical du 11 juin 2018. Les recommandations suivantes figuraient parmi les rappels au droit :

Rappels au droit totalement mis en oeuvre, ou dont la mise en oeuvre est en cours

Mettre en œuvre des moyens de contrôle automatisés du temps de travail

Compléter le rapport annuel*, avec les indicateurs techniques et financiers prévus au CGCT

Définir un PLPDMA** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre

*Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

**Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Etudes menées par les collectivités voisines



Le SMICTOM des Flandres est en lien étroit avec la CCFI (Communauté de Communes Flandre Intérieure). En tant que syndicat existant sur son périmètre, le SMICTOM a participé en 2018 aux deux études ci-dessous (lancement des études, choix des scénarii, prise de décisions...) :

- Mission d'étude et d'accompagnement dans le cadre d'une harmonisation de 2 syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères (le SIROM et le SMICTOM des Flandres)
- Mise en place technique d'une redevance incitative



Le SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) est un syndicat de traitement constitué de la CAPSO et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Il a pris l'initiative de financer en totalité une étude de faisabilité visant à modéliser un nouveau dispositif de traitement des emballages ménagers, dans l'optique de respecter au mieux les préconisations de l'ADEME (suppression des petits centres de tri, création de nouveaux centres de tri ou adaptation des existants – pour des bassins de 500 000 habitants et permettant de traiter 30 000 tonnes de déchets recyclables). Le SMLA a proposé d'associer à sa réflexion : le SMICTOM des Flandres, le SIROM, l'Ex-CCVR (Ex-Communauté de Communes Voie Romaine) et la Communauté de Commune du Ternois. Le Béthunois a été intégré à la réflexion afin de pouvoir élargir le bassin. Toutefois, aucun engagement n'a été pris à ce jour par l'une ou l'autre des collectivités associées à l'étude. Début 2019, 5 scénarii élaborés par le cabinet d'études NALDEO seront présentés aux élus.

Carte du territoire desservi et compétences



SMICTOM - CCFI



Compétences : La CCFI exerce les compétences « collecte » et « traitement » des déchets par représentation-substitution et adhère au SMICTOM pour le compte de ces 15 communes.

Mode de financement : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Unités de traitement : Centre de tri de Strazeele (marché VEOLIA PROPLETE) / Centre de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM)

CCFI - Ex- Houtland



Compétences : La CCFI exerce les compétences « collecte » et « traitement » des déchets par représentation-substitution et adhère au SMICTOM pour le compte de ces 7 communes depuis le 1^{er} juin 2015.

Mode de financement : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Unités de traitement : Centre de tri Recup'Aire à Aire sur la Lys (marché BAUDELET ENVIRONNEMENT) / Ecosite de Blaringhem pour le stockage des ordures ménagères (marché BAUDELET ENVIRONNEMENT).

CCFL



Compétences : La CCFL adhère au SMICTOM pour sa seule compétence « traitement » et la collecte des points d'apport volontaire du verre et des textiles. Elle conserve sa compétence « collecte » pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Mode de financement : Redevance incitative

Unités de traitement : Centre de tri de Strazeele (marché VEOLIA PROPLETE) / Centre de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM)

Population desservie par le syndicat

(Populations légales 2015 - données INSEE en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018)



*4 communes situées
dans le Pas de Calais (62)
(Laventie, Lestrem, Fleurbaix,
Sailly sur la Lys)*

*26 communes situées
dans le Nord (59)*

SMICTOM - CCFI



62 224 habitants

CCFI - Ex - Houtland



7 691 habitants



CCFL

40 239 habitants

Population totale du
SMICTOM des Flandres :
110 154 habitants

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Partie 1

SMICTOM - CCFI



**Marché VEOLIA PROPLETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Fréquences
de collecte

- Hazebrouck (centre) : bi-hebdomadaire *
- Hazebrouck (écarts) : hebdomadaire
- Bailleul (centre) : bi-hebdomadaire
- Bailleul (écarts) : hebdomadaire
- Nieppe : bi-hebdomadaire
- Les autres communes : hebdomadaire

Tonnages

- 17 756 tonnes d'OM en 2018
- Diminution de 0,2 % par rapport à 2017

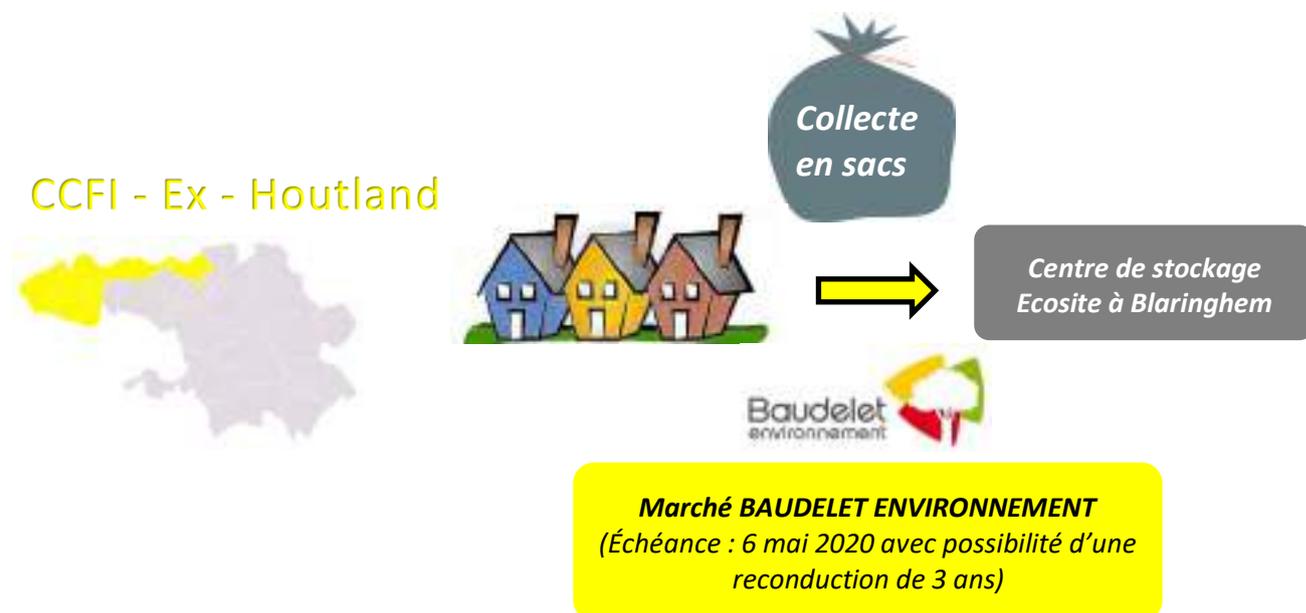
Ratios en
kg/an/hab.

- 285 kg/hab/an d'OM en 2018
- Réduction de 0,7 kg/hab/an par rapport à 2017

*L'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les ordures ménagères, en plus des collectes effectuées les lundis et jeudis.

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Partie 2



Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

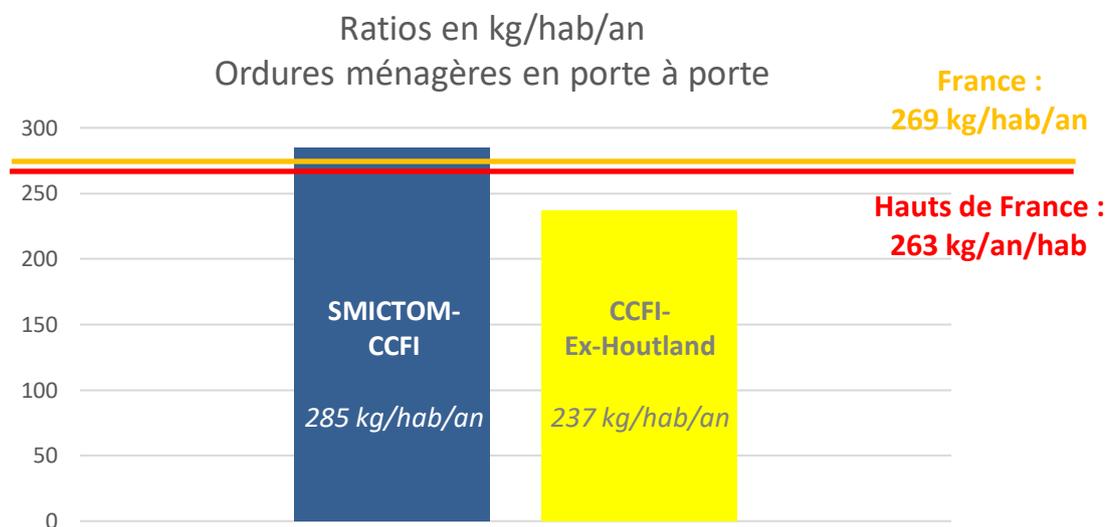
- 1 824 tonnes d'OM en 2018
- Augmentation de 2,5 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 237 kg/hab/an d'OM en 2018
- Hausse de 5,8 kg/hab/an d'OM par rapport à 2017

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Bilan



Ci-dessus les ratios de collecte des deux zones du SMICTOM des Flandres concernées par la collecte des ordures ménagères en porte à porte, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Partie 1

SMICTOM - CCFI



Centre de tri
de Strazeele



**Marché VEOLIA PROPRETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

*Les sacs blancs compostables utilisés pour la collecte des déchets recyclables sont distribués par les ambassadeurs de tri du SMICTOM des Flandres une fois par an en porte à porte dans chaque foyer du territoire « SMICTOM-CCFI ».

Fréquences
de collecte

- Toutes les communes : hebdomadaire**

Tonnages

- 3 057 tonnes de déchets recyclables en 2018
- Diminution de 3,8 % par rapport à 2017

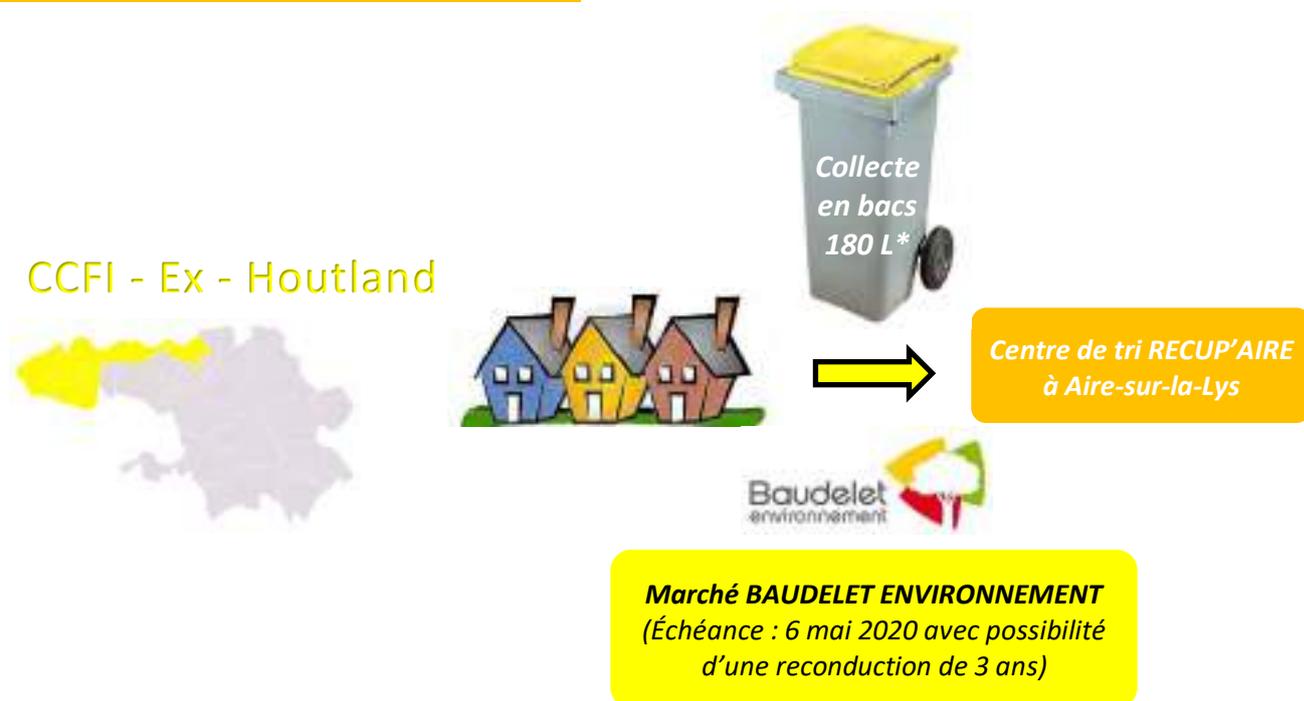
Ratios en
kg/an/hab.

- 49 kg/hab/an de déchets recyclables en 2018
- Réduction de 2 kg/hab/an par rapport à 2017

**L'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les déchets recyclables, ainsi que d'une collecte des cartons le mercredi, en plus de la collecte effectuée le jeudi.

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Partie 2



*Les bacs et leurs pièces détachées sont mis à disposition des usagers dans chaque mairie des communes du territoire « CCFI-Ex-Houtland »

Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

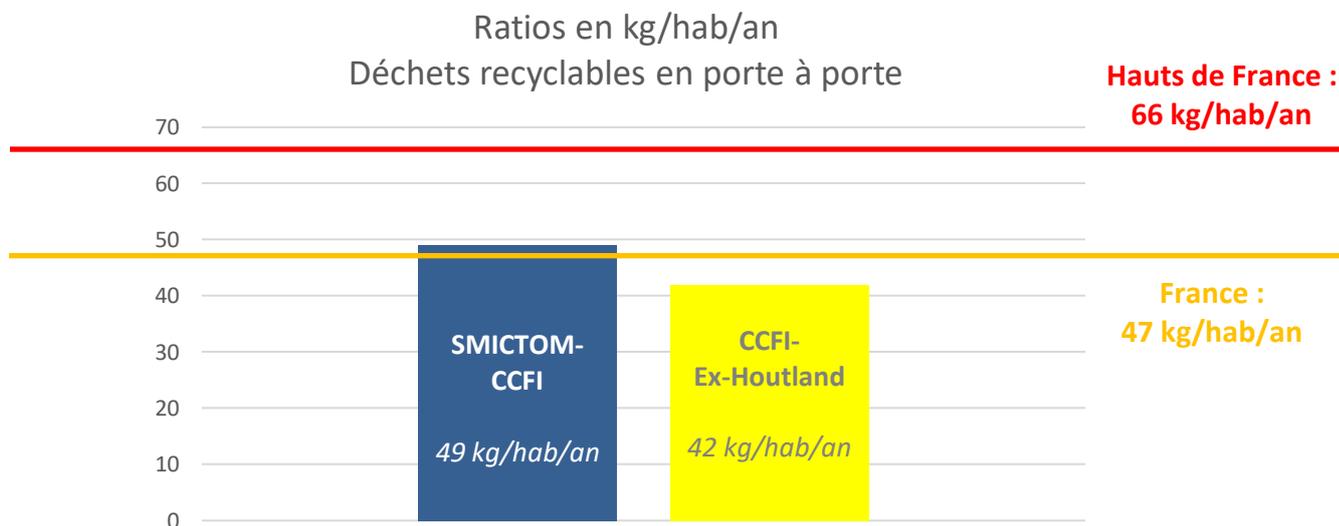
- 322 tonnes de déchets recyclables en 2018
- Diminution de 11,8 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 42 kg/hab/an de déchets recyclables en 2018
- Réduction de 5,6 kg/hab/an par rapport à 2017

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Bilan

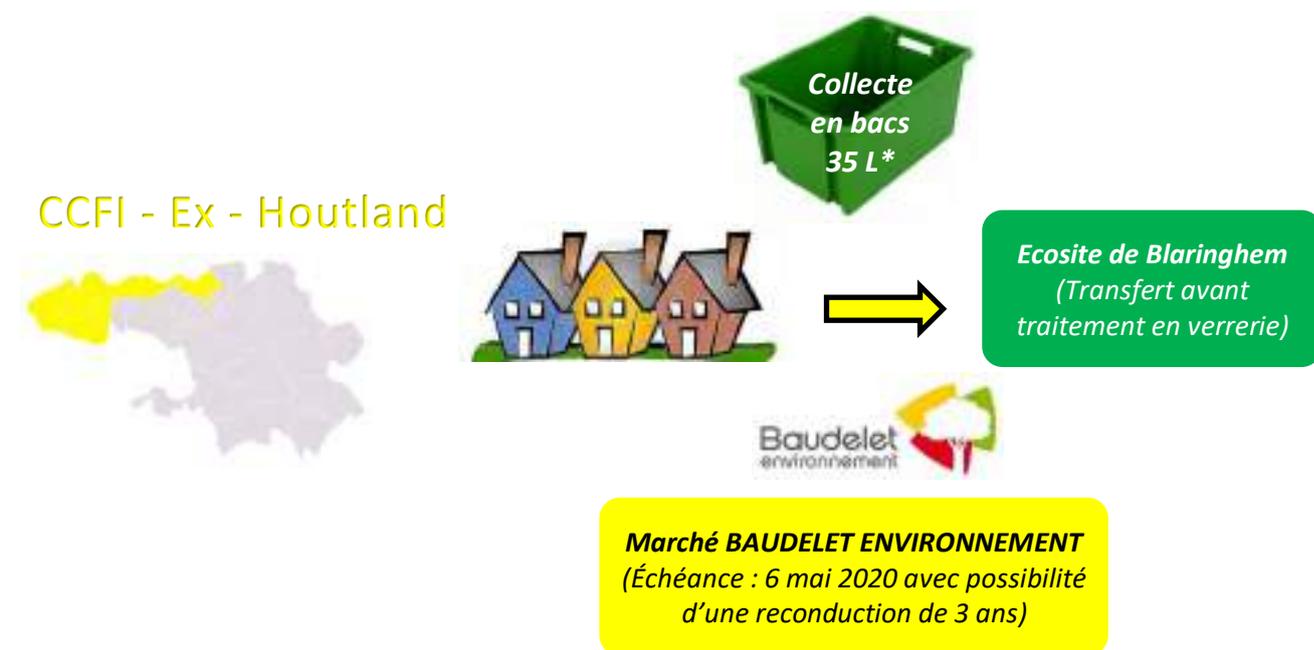


Ci-dessus les ratios de collecte des deux zones du SMICTOM des Flandres concernées par la collecte des déchets recyclables en porte à porte, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Verre



*Les bacs sont mis à disposition des usagers dans chaque mairie des communes du territoire « CCFI-Ex-Houtland »

Fréquence de collecte

- Une fois par mois

Tonnages

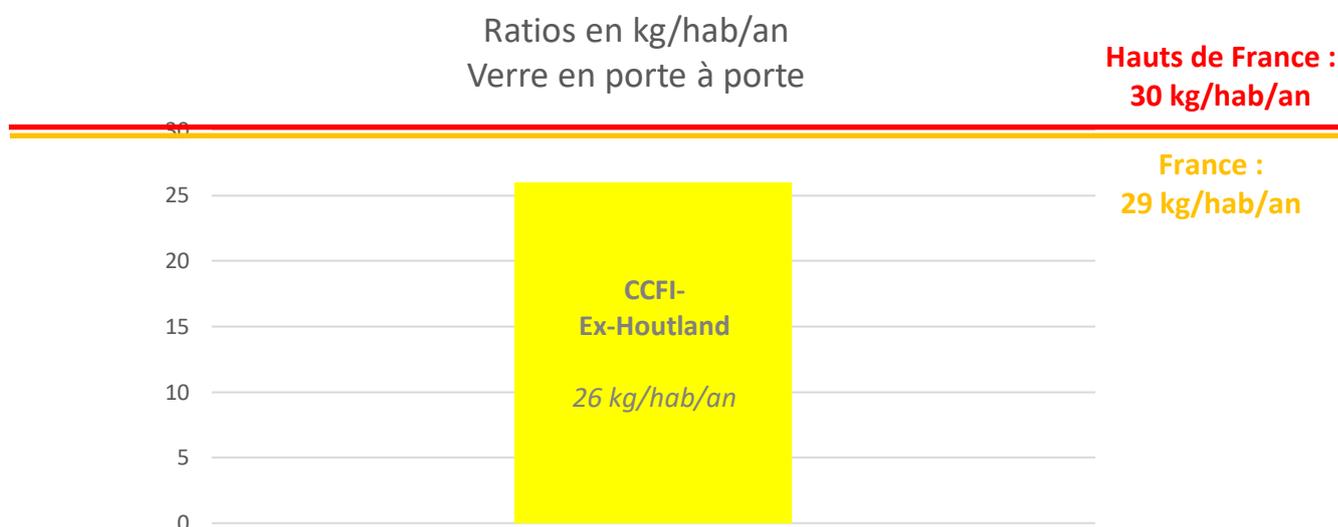
- 204 tonnes d'emballages en verre en 2018
- Augmentation de 0,6 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 26 kg/hab/an d'emballages en verre en 2018
- Hausse de 0,2 kg/hab/an par rapport à 2017

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Verre – Bilan



Ci-dessus le ratio de collecte du territoire « CCFI-Ex-Houtland » concerné par la collecte du verre en porte à porte, comparé aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (*Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)*).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Végétaux



*Les sacs en papier sont vendus par 100, au prix de 20 € le lot, dans les centres techniques des communes de Bailleul et Hazebrouck (les horaires de vente sont précisés sur le Site Internet du SMICTOM des Flandres). Le nombre de sacs présentés par foyer est limité à 20 unités par collecte.

**Les fagots ficelés doivent être de longueur inférieure à 1 mètre et de diamètre inférieur à 40 cm. Le nombre de fagots présentés par foyer est limité à 10 unités par collecte.

Période et villes concernées

- Collecte effectuée de mi-mars à mi-novembre
- Pour les communes de Bailleul et Hazebrouck (hors écarts) uniquement

Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

- 1 376 tonnes de déchets verts en 2018
- Augmentation de 20,4 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 56 kg/hab/an déchets verts en 2018
- Hausse de 9,5 kg/hab/an par rapport à 2017

N.B. : il n'existe pas de ratios au niveau national ou régional pour la collecte des végétaux.

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Ordures ménagères (OM)

Bailleul, Hazebrouck,
et Nieppe



Quai de transfert
de Strazeele

**Marché VEOLIA PROPLETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Nombre de
colonnes
enterrées

- 7 bornes pour les ordures ménagères en 2018
(5 à Bailleul, 1 à Hazebrouck, 1 à Nieppe)
- 7 bornes en 2017

Fréquence
de collecte

- Deux fois par semaine

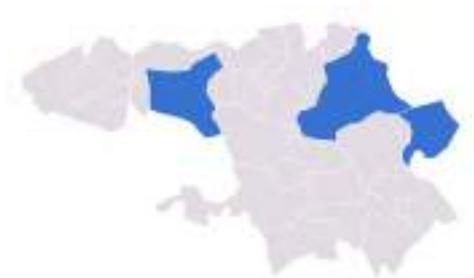
Tonnages

- 103 tonnes d'OM en 2018
- Hausse de 24 tonnes par rapport à 2017

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Déchets recyclables

Bailleul, Hazebrouck,
et Nieppe



Centre de tri
de Strazeele



**Marché VEOLIA PROPLETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Nombre de
colonnes
enterrées

- 6 bornes pour les ordures ménagères en 2018
(4 à Bailleul, 1 à Hazebrouck, 1 à Nieppe)
- 6 bornes en 2017

Fréquence
de collecte

- Deux fois par semaine

Tonnages

- 27 tonnes de déchets recyclables en 2018
- Hausse de 9,9 tonnes par rapport à 2017

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Végétaux

SMICTOM - CCFI



Collecte en bennes
de 15 ou 30 m³*



Plateforme « végétaux »
de Strazeele



CCFI - Ex - Houtland

Marché BAUDELET
ENVIRONNEMENT
(Échéance : 30 septembre 2019 avec
possibilité de 2 reconductions de 1 an)

*Les communes disposant déjà d'une déchèterie ne sont pas dotées de benne à végétaux (exceptés dans les écarts et hameaux de Bailleul).

Nombre de bennes

- 30 bennes
(26 "SMICTOM-CCFI" + 4 "CCFI-Ex-Houtland")

Fréquence de collecte

- Aléatoire (selon planning du prestataire, et à la demande des communes)
- Fréquence variant entre 1 et 5 fois par semaine

Tonnages

- 5 350 tonnes de déchets verts en 2018
- Augmentation de 11,3% tonnes par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 77 kg/hab/an de déchets verts en 2018
- Hausse de 7,8 kg/hab/an par rapport à 2017

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Verre - Partie 1

SMICTOM des Flandres



**Verrierie PROVER
à Wingles**



Marché MINERIS
(Échéance : 30 septembre 2019 avec
possibilité de 2 reconductions de 1 an)

Nombre de colonnes à verre

- 288 colonnes à verre installées sur le territoire dont 10 appartenant au prestataire de collecte

Tonnages

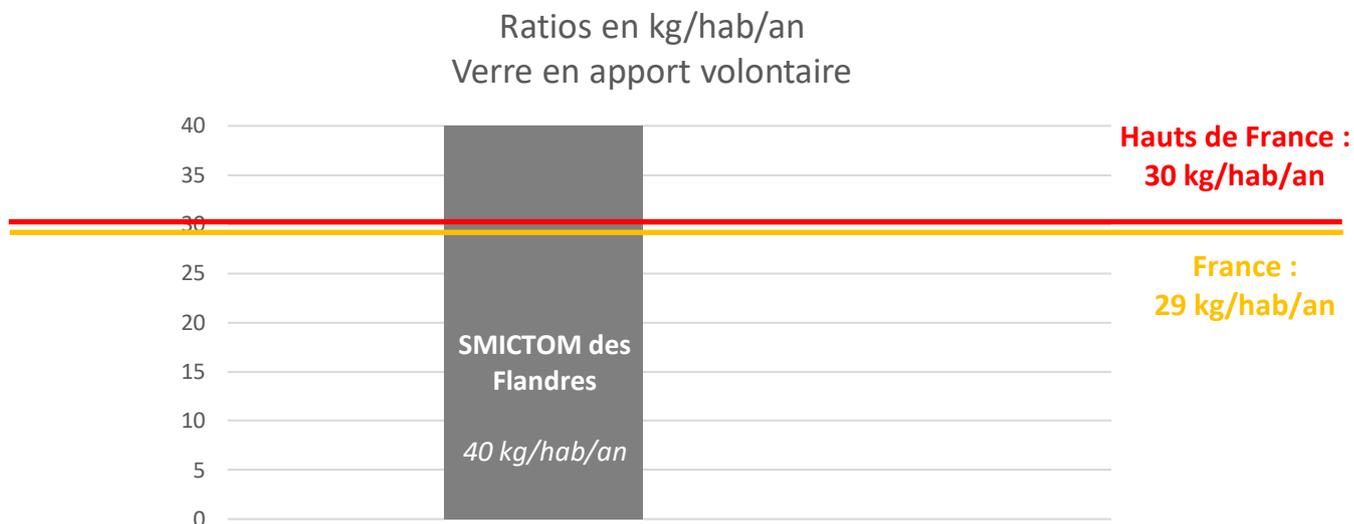
- 4 377 tonnes d'emballages en verre en 2018
- Augmentation de 1,9 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 40 kg/hab/an d'emballages en verre en 2018
- Hausse de 0,1 kg/hab/an par rapport à 2017

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Verre - Bilan



Ci-dessus les ratios de collecte du territoire «SMICTOM-CCFI » + « CCFL » + « CCFI-Ex-Houtland » concernés par la collecte du verre en apport volontaire, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (*Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)*).



Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Textiles, linge de maison et chaussures usagés (TLC)

SMICTOM des Flandres



*Recyclage ou
réemploi des textiles*



*Convention avec
l'éco-organisme Eco TLC
(période 2014 – 2019)*

Nombre et type de bornes "textiles"

- Bornes : Le Relais, Getebex (Azimut), Pas à pas
- Associations : Emmaüs, Croix Rouge, Audo-tri
- 87 points référencés au total

Tonnages

- 775 tonnes de TLC en 2018
- Augmentation de 3,4 % par rapport à 2017

Ratios en kg/an/hab.

- 7 kg/hab/an de TLC en 2018
- Hausse de 0,2 kg/hab/an par rapport à 2017

Collecte des encombrants sur RDV



Tonnages

- 142 tonnes d'encombrants en 2018 *
- Baisse de 3 tonnes par rapport à 2017

Conditions d'acceptation

- Service gratuit
- Rendez-vous pris sur appel téléphonique, par mail envoyé sur le site, ou via les mairies
- 2 passages de 2m³ ou 1 passage de 4m³ par an
- Service réservé aux personnes à mobilité réduite, personnes sans permis ou ayant un véhicule dont la taille n'est pas adaptée aux déchets à évacuer

Territoires concernés

- SMICTOM-CCFI
- CCFI-Ex-Houtland

*Lors de la collecte des encombrants sur rendez-vous, l'agent technique polyvalent chargé de cette mission estime un volume pour chaque enlèvement à domicile. Le tonnage est ensuite estimé en supposant qu'une benne de 30m³ pèse environ 3,5 tonnes.

Soit en 2018 : 1 215 m³.

Collecte des déchets non ménagers

Collectes de déchets non ménagers effectuées par le syndicat

Collecte des déchets recyclables en hyper-centre d'Hazebrouck * :
SAMEDI SOIR = 24 tonnes en 2018

Collecte des ordures ménagères en hyper-centre d'Hazebrouck * :
SAMEDI SOIR = 29 tonnes en 2018

Collecte des cartons en hyper-centre d'Hazebrouck * :
MERCREDI = 70 tonnes en 2018

Accès à la plateforme végétaux de Strazeele** pour les services "Espaces Verts" de la CCFI et des communes de Bailleul, Hazebrouck, Merville, Strazeele, Flêtre, Merris, Caestre

Accès à la plateforme végétaux d'Ebblinghem** pour les services "Espaces Verts" des communes de Renescure, Staple et Ebblinghem

Collectes de déchets non ménagers non réalisées

Accès des professionnels interdit en déchèteries

Exonération de la TEOM*** pour certaines entreprises de Nieppe :
Ruelle Dufour, ZI Les Trois Tilleuls, Centre des Commerces-Drève du Bailly, ZAE de l'Épinette, Rue de l'Épinette, rue des Alouettes, rue d'Armentières, route de Bailleul

Exonération de la TEOM*** pour certaines entreprises de Bailleul :
rue Dufour, rue de Lille, rue du Musée, rue Johannes Gutenberg, Parc d'Activités de la Blanche Maison, Parc d'Activités de la Verte Rue, Parc Commercial du Nouveau Monde

*Zone composée essentiellement de commerçants.

**Cet accès est autorisé par convention signée avec le SMICTOM des Flandres. Le transport jusqu'aux plateformes est à la charge des communes, mais le coût du traitement est pris en charge par le syndicat.

***Par délibération de la CCFI. Ces entreprises doivent gérer elles-mêmes l'élimination de leurs déchets via des contrats avec des sociétés privées.

Organisation de la collecte et ses évolutions possibles

Les fréquences des collectes effectuées en porte à porte sont fixées à l'avance ; les fréquences des collectes en apport volontaire sont aléatoires. Elles doivent cependant permettre une continuité de service pour les usagers. Les prestataires sont tenus d'enlever les bennes aussi souvent que nécessaire afin qu'elles ne soient jamais pleines. Les communes et le syndicat peuvent donc également solliciter des demandes d'enlèvement ou de vidage ponctuelles ou exceptionnelles.

Durant l'année, les fréquences de collecte ne varient pas en fonction des saisons. Seule la collecte des végétaux a lieu seulement entre le 15 mars et le 15 novembre de chaque année.

Les collectes sont également assurées les jours fériés.

Le terrain de camping situé à Saint Jans Cappel ainsi que les aires des gens du voyage d'Hazebrouck et de Bailleul sont collectés aux mêmes fréquences que tout autre foyer, entreprise, artisan, etc.

Sur les communes du territoire « SMICTOM-CCFI », le prestataire VEOLIA PROPLETE organise une tournée spécifique « voies étroites » avec une mini-benne.

Ci-dessous quelques pistes de réflexions et d'évolutions possibles à envisager :

Conteneurisation dans le cadre de la mise en place d'une tarification incitative

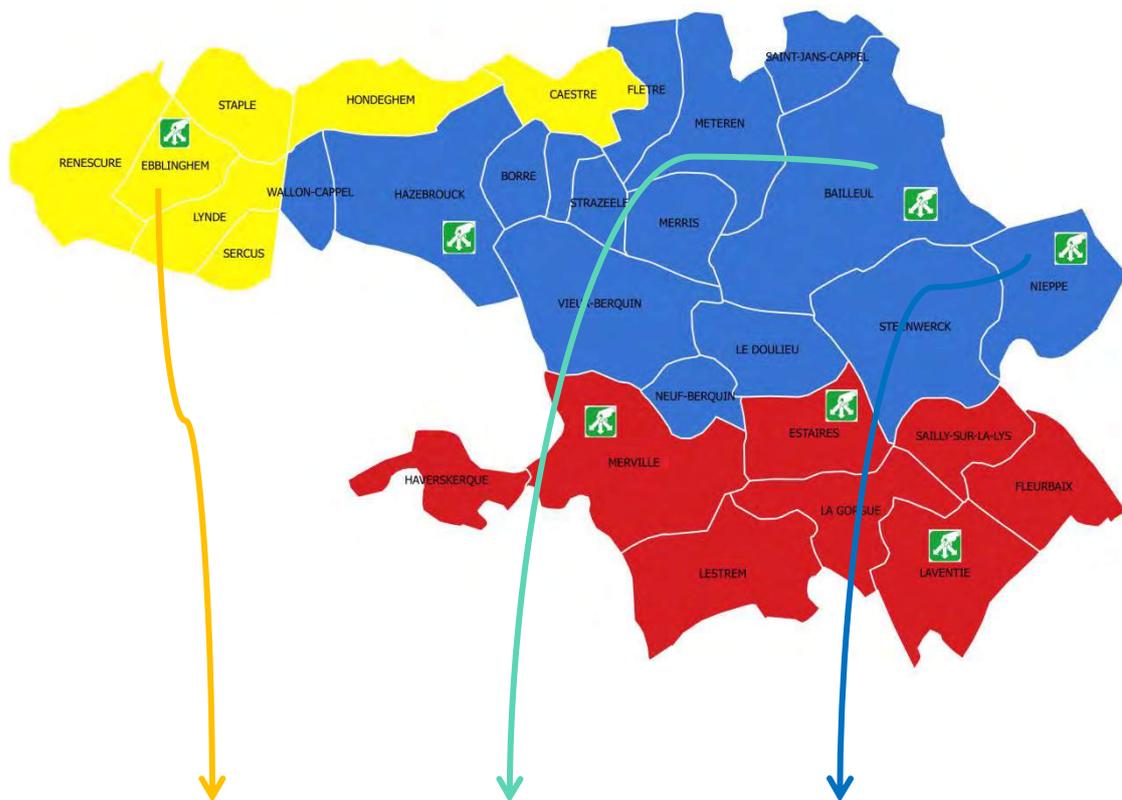
Mise en place d'un contrôle des accès en déchèteries

Suppressions ou réduction des fréquences de certaines collectes pour une équité du service

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 1



Eblinghem

- Rue de Théroouanne
- 21 071 entrées

Particularité :
Pas de bennes végétaux mais une plateforme

Bailleul

- 701 rue des roseaux, Parc d'Activités de la Verte Rue
- 50 870 entrées

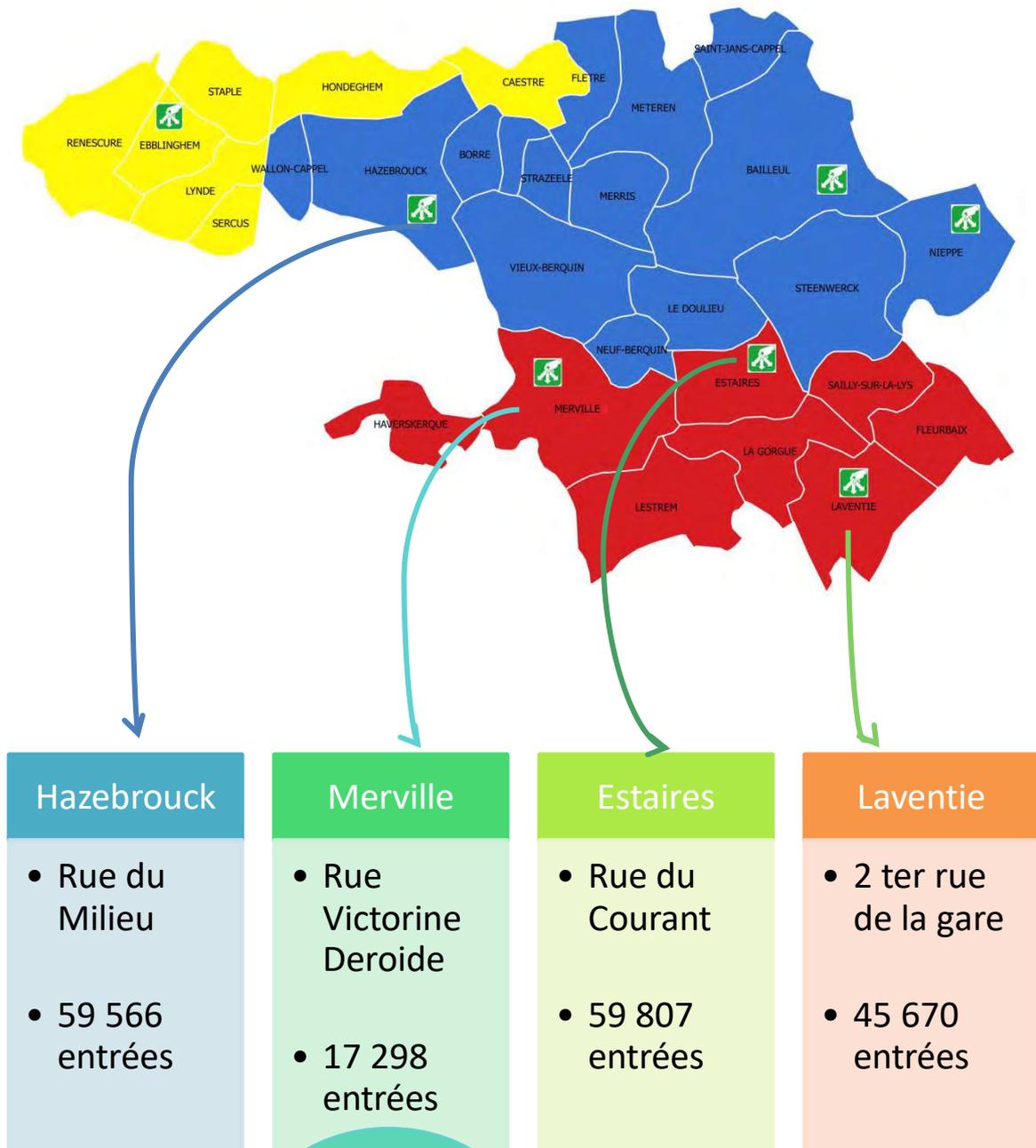
Particularité :
Collecte spécifique de l'amiante

Nieppe

- Z.A. de la Warnave
- 46 400 entrées

Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 2



Particularité :
Déchèterie
« temporaire »
ouverte le 15
janvier 2018

Les déchèteries

Déchets non dangereux

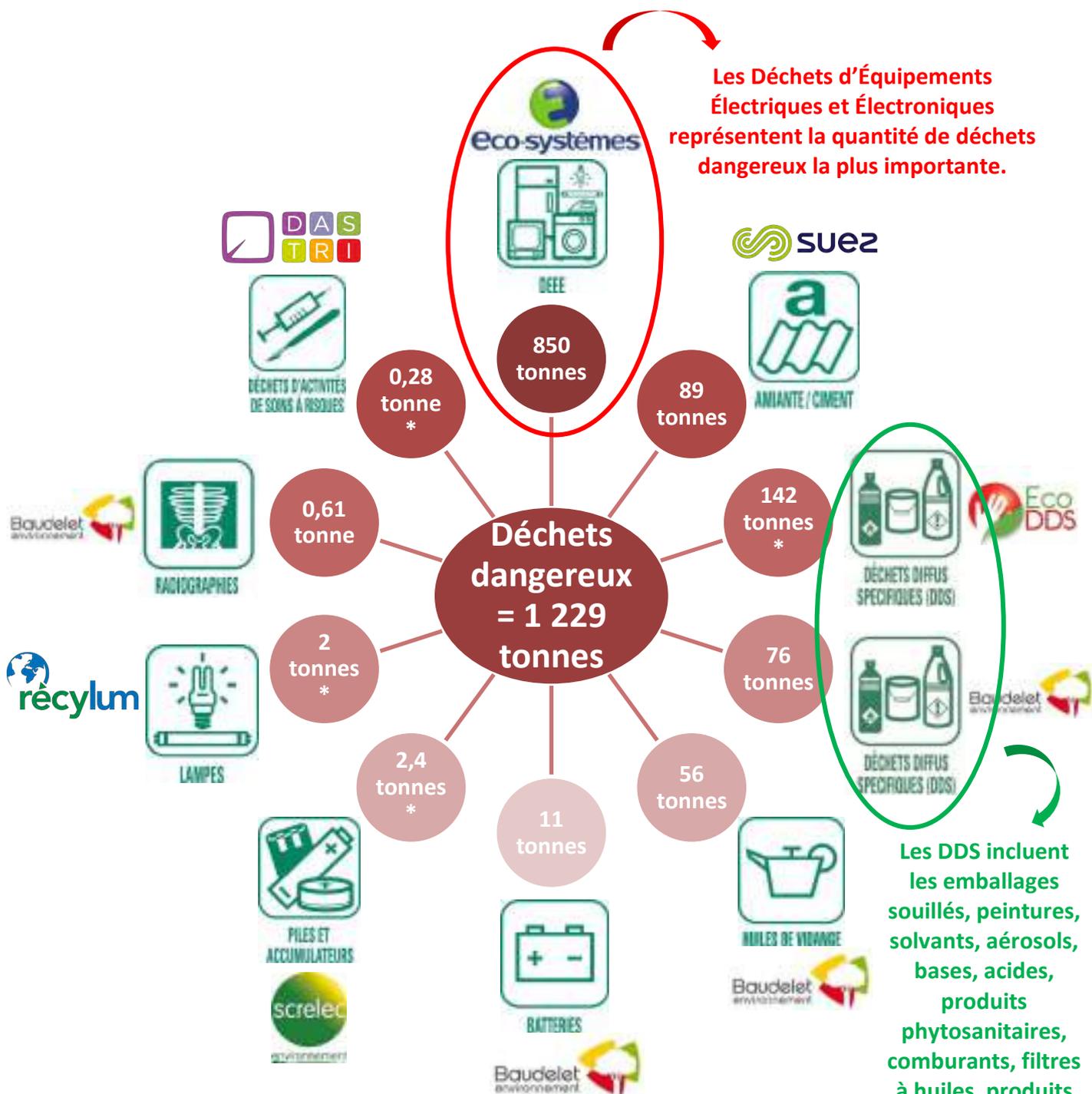
En 2018, toutes les déchèteries acceptaient les déchets non dangereux listés ci-dessous, exceptée la déchèterie temporaire de Merville (ouverte à partir du 15 janvier 2018) qui n'accepte pas le bois, les encombrants, les métaux et le mobilier.



Les déchèteries

Déchets dangereux

En 2018, toutes les déchèteries acceptaient les déchets dangereux listés ci-dessous, excepté l'amiante qui est collecté uniquement en déchèterie de Bailleul.



*Collectes et traitement assurés gratuitement par des éco-organismes

Les déchèteries

Tonnages par déchèterie et par matériau

2018	Hazebrouck	Bailleul	Estaires	Nieppe	Laventie	Ebblinghem	Merville	TOTAL	
Déchets non dangereux	Gravats	1 348,300	963,150	994,420	883,320	392,820	485,660	6 800,270	
	Déchets verts	1 190,800	713,560	1 059,060	1 162,200	1 605,320	733,540	7 772,020	
	Encombrants	1 327,310	928,160	1 091,020	434,580	591,720	259,420	4 858,770	
	Bois	537,820	571,200	373,010	301,800	274,300	154,140	0,000	
	Papiers/Cartons	167,490	137,470	234,100	134,860	214,860	28,620	72,920	
	Métaux	212,300	180,940	201,290	114,040	146,240	62,490	0,000	
	Mobilier	571,740	393,560	412,560	270,280	293,140	104,700	0,000	
	Pneumatiques	17,336	12,548	14,882	6,955	6,838	4,217	5,540	
	Réutilisation/réemploi	2,857	4,960	3,610	0,000	1,517	0,174	0,000	
	Huiles de frites	1,250	1,130	1,530	0,800	1,470	0,600	0,500	
	Sous total déchets non dangereux	5 761,503	4 291,828	4 354,212	3 419,935	4 018,725	1 740,721	1 568,200	25 155,123
	Déchets dangereux	DEEE	208,176	164,911	168,410	110,419	130,761	20,532	850,479
DASRI		0,049	0,017	0,136	0,009	0,062	0,007	0,280	
Radiographies		0,103	0,153	0,114	0,071	0,146	0,027	0,000	
Lampes		0,302	0,566	0,355	0,216	0,389	0,105	0,000	
Piles et accumulateurs		0,000	0,613	0,426	0,484	0,679	0,247	0,000	
Batteries		0,000	0,530	0,772	0,000	0,444	9,146	0,000	
Huiles de vidange		11,600	12,500	10,500	4,900	8,600	3,300	55,600	
Amiante			89,120					4,200	
Sous total (hors déchets chimiques)		220,230	268,409	180,713	116,099	141,081	60,102	24,732	1 011,365
Emballages souillés		4,430	2,415	3,427	3,241	2,222	1,045	1,213	
Peintures		27,339	23,322	23,686	15,320	14,092	5,166	3,146	
Solvants		1,208	1,169	1,415	0,995	0,836	0,235	0,106	
Aérosols	0,303	0,232	0,421	0,314	0,201	0,076	0,028		
Bases	0,076	0,070	0,120	0,089	0,025	0,012	0,000		
Acides	0,075	0,041	0,107	0,060	0,027	0,016	0,000		
Combustibles	0,114	0,077	0,108	0,061	0,095	0,006	0,000		
Produits phytosanitaires	0,617	0,493	0,499	0,525	0,467	0,128	0,010		
Filres à huiles	0,183	0,118	0,225	0,000	0,091	0,000	0,000		
Sous total Eco DDS	34,345	27,937	30,008	20,605	18,056	6,684	4,503	142,138	
Emballages souillés	4,656	3,199	4,353	2,016	3,298	1,049	0,998		
Peintures	6,073	5,487	5,274	1,377	6,403	1,312	0,676		
Solvants	1,320	0,915	1,187	0,276	0,669	0,257	0,399		
Aérosols	0,411	0,323	0,458	0,159	0,432	0,125	0,019		
Bases	0,617	0,469	0,818	0,325	0,288	0,103	0,000		
Acides	0,068	0,013	0,084	0,029	0,104	0,009	0,000		
Combustibles	0,000	0,000	0,051	0,005	0,185	0,015	0,000		
Produits phytosanitaires	0,210	0,973	1,008	0,104	0,386	0,126	0,000		
Produits non identifiés	3,043	3,697	3,183	2,350	3,333	0,502	0,282		
Sous total hors Eco DDS	16,398	15,076	16,416	6,641	15,098	3,498	2,374	75,501	
Sous total déchets dangereux	270,973	311,422	227,137	143,345	174,235	70,284	31,609	1 229,004	
TOTAL	6 032,476	4 603,250	4 581,349	3 563,280	4 192,959	1 811,005	1 599,809	26 384,127	

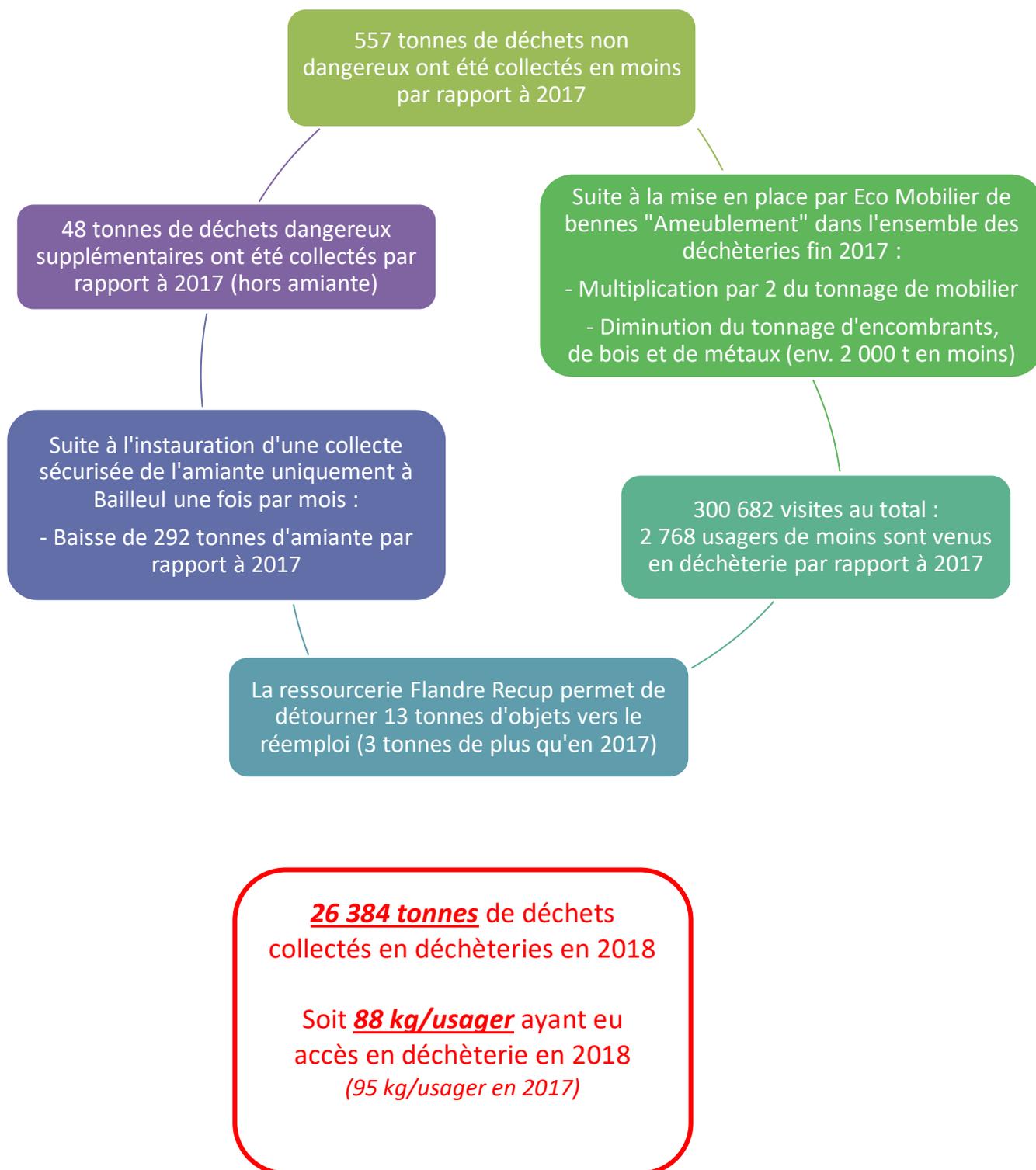
Les déchèteries

Modes de valorisation des déchets

Déchets traités	Unité de traitement	Techniques utilisées
AMIANTE (lié)	Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59) ou Site SUEZ (59)	Installation de stockage de déchets dangereux (classe 2)
BATTERIES	Site Baudalet à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage
BOIS	Site BTS à HAUBOURDIN (59) Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59)	Transformation en panneaux de particules ou en combustible
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Eco-organisme DASTRI Inova à NOYELLES SOUS LENS (62) et Sotrenor à COURRIERES (62)	Incinération avec valorisation énergétique
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Eco-organisme Eco Mobilier Unité de traitement TRP à SECLIN (59)	Tri, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
Réemploi	Flandre Recup à Hazebrouck (59)	Revente (économie circulaire)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	- <u>Eco-organisme Eco DDS</u> : Chimirec Norec à ECQUES (62) - <u>Produits « hors Eco DDS »</u> : regroupement sur l'écosite de BLARINGHEM avant traitement par SOTRENOR à COURRIERES (62)	Transformation en CSR pour les cimentiers avec les peintures, valorisation énergétique pour les produits phytosanitaires, combustibles, recyclage matière des aérosols...
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)	Eco-organisme Eco Systèmes Envie2e à LESQUIN (59)	Démantèlement et/ou valorisation matière
ENCOMBRANTS	Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59) puis Centre de Valorisation Énergétique FLAMOVAL à ARQUES (62)	Tri et valorisation matière avant valorisation énergétique
FERRAILLES	Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59)	Recyclage
GRAVATS	Sites Ramery Environnement à HAZEBROUCK (59) ou HARNES (62)	Valorisation matière et/ou stockage en installation de classe 3
Huiles minérales (huile de vidange)	SEVIA à HARNES (62) ou Compagnie Française Eco Huile à Lillebonne (76)	Régénération
Huiles végétales	SA EUROFAT (Belgique)	Recyclage
Lampes et néons	Eco-organisme RECYLUM : Centre de démantèlement INDAVER en Belgique	Démontage pour dépollution et séparation des matières pour valorisation
PAPIERS CARTONS	Cartonneries du Nord Pas de Calais Ou quelques sites européens	Recyclage
PILES	Eco-organisme SCRELEC LUMIVER à Seclin (59)	Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie puis valorisation des matières quand cela est possible
PNEUS	Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière
RADIOGRAPHIES	Site Baudalet à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage et valorisation énergétique
VEGETAUX	Ecosite Baudalet à BLARINGHEM (59)	Compostage

Les déchèteries

Bilan



Les centres de tri

Le centre de tri de Strazeele – Partie 1

SMICTOM - CCFI



CCFL



Marché d'exploitation
Prestataire : VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE
(Prochaine échéance : 28 février 2019)

Tonnages réceptionnés

- 4 504 tonnes de déchets recyclables en 2018
- Baisse de 116 tonnes par rapport à 2017

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 15 novembre 2002
- 6 500 tonnes

Moyens humains

- 11 à 12 agents de tri
- 1 encadrant (agent de maîtrise)

Refus de tri produits Territoire "SMICTOM - CCFI"

- Taux de refus de tri en 2018 : 19,02 %
- Soit 524 tonnes sur l'année
- Ou 8 kg/hab/an (identique en 2017)

Refus de tri produits Territoire "CCFL"

- Taux de refus de tri en 2018 : 27,07 %
- Soit 369 tonnes sur l'année
- Ou 9 kg/hab/an (identique en 2017)

Les centres de tri

Le centre de tri d'Aire-sur-la-Lys « RECUP'AIRE » – Partie 2

CCFI - Ex - Houtland



Marché d'exploitation
Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT
Sous-traitant pour le tri des déchets recyclables : RECUP'AIRE
(Echéance : 6 mai 2020 avec possibilité d'une reconduction de 3 ans)

Tonnages réceptionnés

- 322 tonnes de déchets recyclables en 2018
- Baisse de 81 tonnes par rapport à 2017

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 11 mai 1999
- 15 000 tonnes

Moyens humains

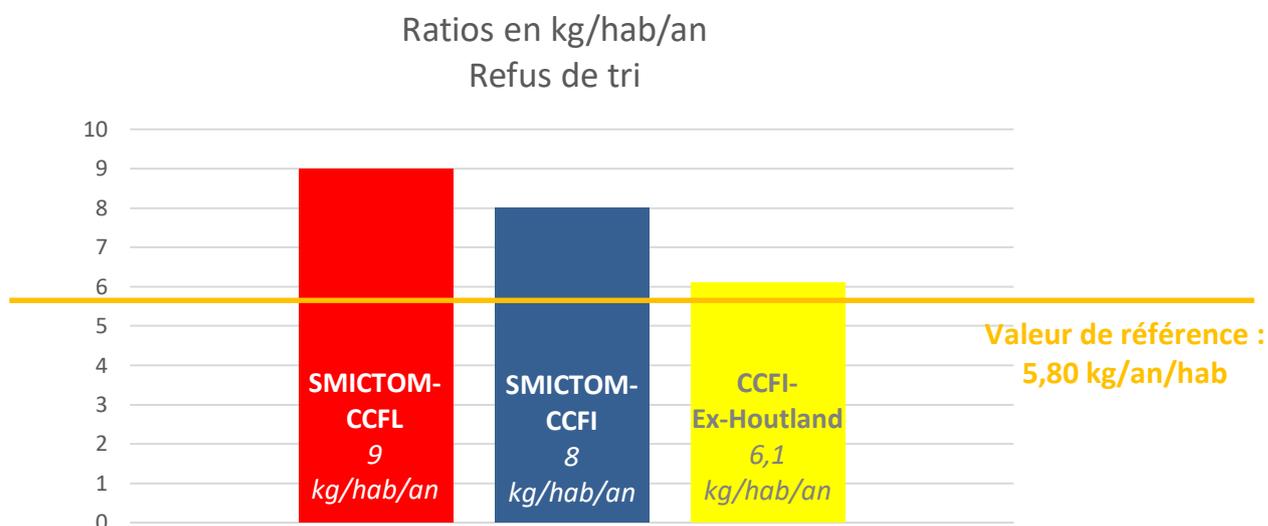
- 40 agents en contrats d'insertion (dont 33 trieurs)
- 4 agents permanents
- 1 responsable de site permanent

Refus de tri produits
Territoire
"SMICTOM - CCFI"

- Taux de refus de tri en 2018 : 11,93 %
- Soit 47 tonnes sur l'année
- Ou 6,1 kg/hab/an en 2018
- Hausse de 1,7 kg/hab/an par rapport à 2017

Les centres de tri

Les refus de tri : BILAN – Partie 3



Ci-dessus les ratios de taux de refus pour chacune des trois « zones » du SMICTOM des Flandres, comparés au ratio donné par Eco Emballages (Source : Valeur de référence donnée par l'éco-organisme dans le cadre du Soutien pour le Développement Durable – « SDD » - de l'année 2016).

N.B. : Les refus de tri des territoires de la CCFL et du SMICTOM hors CCFL sont difficilement comparables du fait de leurs modes de collecte et de facturation différents.

Traitement des refus de tri CCFL et CCFI =>
Valorisation énergétique au CVE Flamoval à Arques, par adhésion au SMFM



Traitement des refus de tri Ex-Houtland =>
Enfouissement (stockage) à l'écosite de Blaringhem (marché Baudelet)



Les centres de tri

Valorisation « matière » avec nos repreneurs – Partie 4



Les repreneurs listés ci-dessous ont été retenus par le syndicat dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance signé avec CITEO sur la période 2018 – 2022 (barème F)



		STRAZEELE	RECUP'AIRE
	JOURNAUX REVUES MAGAZINES (JRM) Sites de valorisation : Cartonneries locales	1 688 tonnes	126 tonnes
	PAPIERS CARTONS Sites de valorisation français ou européens majoritairement	908 tonnes	102 tonnes
	PLASTIQUES (PET clair et foncé, PEHD) Sites de valorisation français ou européens exclusivement	581 tonnes	73 tonnes
	ACIER Site de valorisation : Aciérie de Dunkerque (59)	169 tonnes	18 tonnes Tonnage trié mais non expédié

Les centres de tri

Valorisation « matière » avec nos repreneurs

Partie 4 – Suite et fin

		STRAZEELE	RECUP'AIRE
	TETRA (« briques alimentaires ») Sites de valorisation français ou européens majoritairement	77 tonnes	2 tonnes Tonnage trié mais non expédié
	ALUMINUM Metaalhandel WERRENS situé à Balen (Belgique)	37 tonnes	2 tonnes
	GROS DE MAGASIN Site de valorisation : FSK basé à Neuss (Allemagne)	<i>Non concerné</i>	7 tonnes
	AUTRES MATERIAUX VALORISABLES Pots et barquettes en plastique Verre, DEEE et ferraille Piles	<i>Non concerné</i>	13 tonnes
	SACHERIE (Housses et films en polyéthylène, sacs de collecte en plastique)	<i>Non concerné</i>	3 tonnes

Total expédié pour valorisation depuis Strazeele :
3 460 tonnes

Total expédié pour valorisation depuis Aire-sur-la-Lys :
326 tonnes

Le traitement des Ordures Ménagères (OM)

La valorisation énergétique – Partie 1



Tonnages d'OM traités (SMICTOM)

- 24 317 tonnes en 2018
- Hausse de 210 tonnes par rapport à 2017

Tonnages de refus traités (SMICTOM)

- 916 tonnes en 2018
- Hausse de 25 tonnes par rapport à 2017

Recyclage des métaux issus des mâchefers *

- Acier : 557 tonnes traitées chez Arcelor Mittal
- Aluminium : 80 tonnes traitées chez GDE
- * Mâchefers = résidus solides de combustion des déchets du SMICTOM

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral complémentaire de janvier 2016
- Autorisation pour 92 500 tonnes par an
- Autres collectivités adhérentes : SIROM Flandre Nord et SMLA

Performance énergétique

- 86,3% en 2018 (baisse dûe à une panne de turbine)
- 89,2% en 2017

Le traitement des ordures ménagères

L'enfouissement (ou stockage) – Partie 2



CCFI - Ex - Houtland



Installation de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur l'écosite Baudelet à Blaringhem

*Marché d'exploitation
Prestataire : BAUDELET
ENVIRONNEMENT*

*(Echéance : 6 mai 2020 avec possibilité
d'une reconduction de 3 ans)*



Tonnages d'OM
traités (SMICTOM)

- 1 824 tonnes en 2018
- Hausse de 60 tonnes par rapport à 2017

Tonnages de
refus traités
(SMICTOM)

- 42 tonnes en 2018
- Hausse de 4 tonnes par rapport à 2017

Capacité annuelle
de traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Autorisation pour 510 000 tonnes par an
- Durée prévisionnelle : 27 ans
- Valorisation des biogaz et des lixiviats

Le traitement des végétaux

Plateforme de compostage



Plateformes de compostage sur l'écosite Baudalet à Blaringhem et d'Astradec à Wizernes

SMICTOM des Flandres



Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°2 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

Sous-traitant : ASTRADec pour les prestations de broyage et de transport depuis les plateformes végétaux de Strazeele et d'Ebblinghem (déchèterie)
(Prochaine échéance : 30 sept. 2019, avec possibilité de deux reconductions de 1 an)



Gisements de végétaux concernés

- Végétaux collectés en porte à porte à Hazebrouck et Bailleul
- Végétaux issus des bennes d'apport volontaire déposés dans les communes (hors CCFL)
- Végétaux issus des déchèteries de l'ensemble du territoire

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux collectés en porte à porte à Bailleul et Hazebrouck : passage par la plateforme de Strazeele
- Pour les végétaux issus des déchèteries : apport direct à l'écosite de Blaringhem (excepté à Hazebrouck, voir p. 45)
- Pour les végétaux des bennes d'apport volontaire : apport direct à Blaringhem ou passage par les plateformes végétaux de Strazeele ou d'Ebblinghem, selon la distance

Tonnages de végétaux traités

- 12 737 tonnes en 2018
- Baisse de 192 tonnes par rapport à 2017

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Plateforme : autorisation pour 165 t/jour ou 60 325 t/an
- Affinage du compost par criblage : 150 kW - 500 t/jour

Le traitement des végétaux

Unité de méthanisation



Hazebrouck



Unité de méthanisation Agri Méthazebrouck située à Hazebrouck

Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°2 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

*(sous-traitant : Agri Methazebrouck,
30 sept. 2019, avec possibilité de deux
reconductions de 1 an)*



Gisements de végétaux concernés

- Végétaux issus de la déchèterie d'Hazebrouck et détournés de l'exutoire de BAUDELET
- Végétaux issus du service Espaces Verts de la commune d'Hazebrouck

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux issus des déchèteries : transport effectué par la société BAUDELET
- Pour les végétaux de la commune : apport direct par les services de la ville d'Hazebrouck

Tonnages de végétaux traités

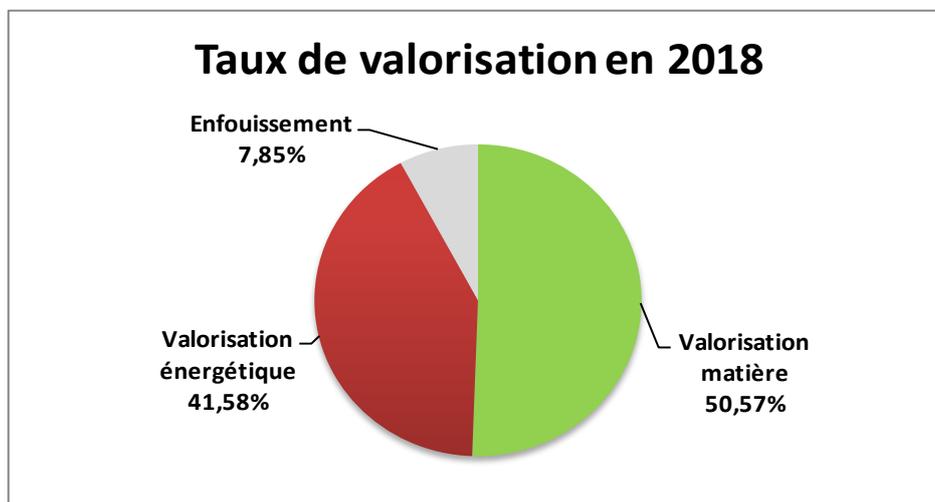
- 360,6 tonnes issus de la déchèterie d'Hazebrouck en 2018
- 2,4 tonnes apportés par la ville d'Hazebrouck en 2018
- Démarrage des apports en juin 2018

Autorisation d'exploitation

- Arrêté préfectoral du 9 décembre 2014

Taux global de valorisation des déchets

Déchets traités (par ordre alphabétique et en tonnes)	Valorisation matière recyclage / Réutilisation Compostage / Réemploi	Valorisation énergétique	Enfouissement	Remarques
Amiante			89,12	
Batteries	10,89			
Bois	1 106,14	1 106,14		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
DASRI		0,28		
DDS	7,76	209,88		acides, bases, filtres à huiles et aérosols valorisation matière, les autres DDS valorisation énergétique
Déchets recyclables	3 786,00			
D3E	850,48			
Encombrants	2 429,39	2 429,39		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
Ferraille	917,30			
Gravats	3 400,14		3 400,14	50% valorisation matière 50% enfouissement
Huile végétale	7,28			
Huile de vidange	55,60			
Lampe et néons	1,93			
Mobilier (DEA)	2 045,98			1/3 valorisation matière 1/3 valorisation énergétique 1/3 enfouissement
Ordures Ménagères		24 317,00	1 824,00	
Papiers cartons	990,32			
Piles	2,45			
Pneus	68,32			
Radiographies	0,31	0,31		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
Réemploi	13,12			
Textiles	775,00			
Végétaux	13 100,00			
Verre	4 580,00			
Total (en tonnes)	34 148,39	28 062,98	5 313,26	67 524,63
Taux de valorisation	50,57%	41,56%	7,87%	TOTAL déchets traités



Prévention des déchets

L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) de 2015 est une diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020, par rapport à 2010.

Les déchets comptabilisés sont tous les déchets traités par le syndicat, tous flux confondus (ordures ménagères, déchets recyclables, végétaux, verre, textiles, déchets issus des déchèteries, encombrants) et tous types de collectes confondus (en porte à porte, en apport volontaire, sur rendez-vous).

En 2010, la quantité globale de déchets traités par le syndicat s'élevait à 66 507 tonnes, pour une population de 97 630 habitants, soit un ratio de **681 kg/hab.**

En 2018, cette quantité est de 67 525 tonnes, pour un territoire de 110 154 habitants, soit un ratio de **613 kg/hab.**



Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

Déchèteries - Partie 1

(gérées en régie par le SMICTOM des Flandres)

Protection du sol et de l'environnement

- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents
- En cas de pollution accidentelle : utilisation d'absorbant pour neutraliser le déversement

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec présence de séparateur à hydrocarbures sur chaque déchèterie
- Présence d'une fosse toutes eaux dans les déchèteries non reliées à l'assainissement collectif
- Vidange annuelle de ces équipements

Nuisances sonores

- Horaires d'ouverture des déchèteries et de rotation des bennes respectant le voisinage

Pollution de l'air

- Les seuls déchets susceptibles de produire des nuisances olfactives sont les déchets verts, par leur fermentation. Toutefois, les rotations de bennes sont réalisées de manière fréquente et régulière pour éviter toute génération d'odeur.

Sécurité

- Mise à disposition d'EPI (chaussures, vêtements de travail, gants...).
- Un marquage spécifique est effectué sur chacun des DEEE collectés en déchèterie afin de pouvoir les repérer en cas de vol. Les prestataires interviennent dans la mesure en dehors des heures d'ouverture pour ne pas croiser le flux de véhicules légers.
- Local de décontamination de l'amiante à Bailleul
- Alarme intrusion.
- Système de détection incendie (Bailleul et Laventie uniquement)
- Trappes de désenfumage dans les locaux DDS (Bailleul et Laventie uniquement)

Gestion des risques

- Extincteurs à proximité des locaux de produits chimiques

Formation

- Formation de 2 nouveaux opérateurs pour la collecte de l'amiante.

Site de Strazeele (centre de tri et quai de transfert) – Partie 2

(exploité par Veolia Propreté Nord Normandie)

Protection du sol et de l'environnement

- Réalisation chaque année d'un exercice d'urgence "pollution accidentelle"
- Certification ISO 14001
- Pose de filets anti-envol sur les bennes de Journaux Revues Magazines
- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents, en complément d'un nettoyage mécanique programmé deux fois par semaine

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Curage du bassin de rétention avant rejet en milieu naturel chaque année

Nuisances sonores

- Les avertisseurs des véhicules ne sont utilisés que pour la marche arrière ou un incident, et la sirène du centre de tri que pour prévenir un accident grave.
- Des bouchons d'oreilles sont distribués aux agents de la chaîne de tri

Pollution de l'air

- Les fosses d'ordures ménagères au quai de transfert sont en grande partie fermées et ne génèrent aucune émission nocive dans l'air pour l'environnement avoisinant
- L'ensemble des véhicules de collecte est bridé à 80 km/h et 100 % des conducteurs sont formés à l'éco-conduite.

Sécurité

- A la prise de poste, les opérateurs vérifient le bon fonctionnement des arrêts d'urgence et organes de sécurité de la chaîne de tri et de leur véhicule de collecte.
- Causeries "sécurité" avec le personnel (collecte et tri)

Gestion des risques

- Présence de Réseaux d'Incendie Armés (RIA), extincteurs, Equipements de Protection Individuelle (EPI), appareils équipés d'arrêt d'urgence dans le centre de tri.
- Une maintenance régulière est effectuée sur ces équipements.

Formation

- Formation sécurité pour l'ensemble des managers
- Formation incendie, moyens de secours, sauveteur et secouriste au travail, gestes et postures, permis de feu...

INDICATEURS FINANCIERS

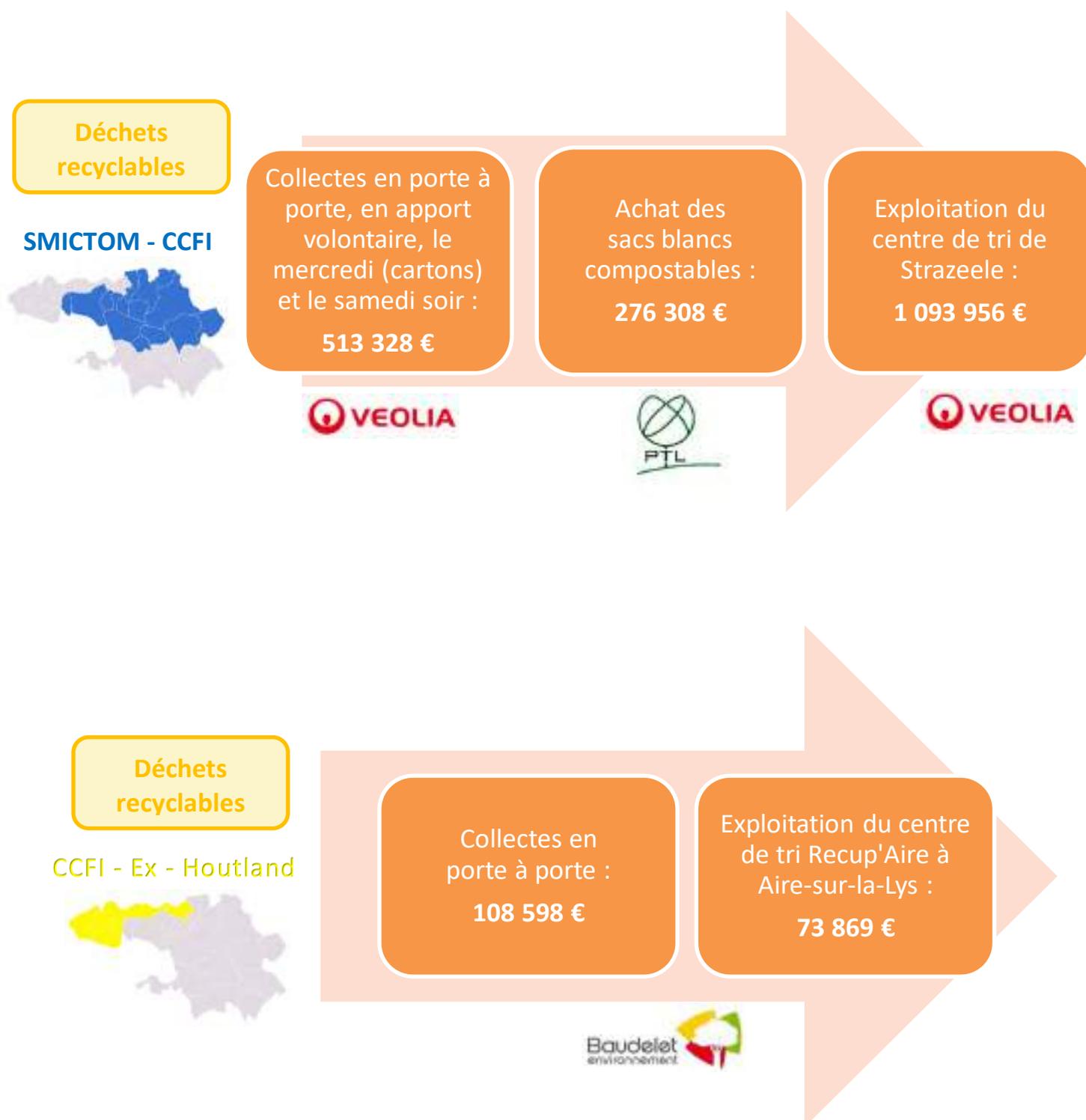
Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires
– Partie 1

Les montants sont exprimés en € HT.



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires – Partie 2

Les montants sont exprimés en € HT.



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires – Partie 3

Les montants sont exprimés en € HT.

**Verre en
porte à porte**

CCFI - Ex - Houtland



Collecte mensuelle
en porte à porte :
51 632 €



**Verre en apport
volontaire**

SMICTOM des Flandres



Collecte en apport
volontaire :
158 378 €

Maintenance des
colonnes à verre :
3 038 €



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires – Partie 4

Les montants sont exprimés en € HT.

Déchèteries

SMICTOM des Flandres



Transfert et traitement de
l'ensemble des déchets :

1 487 093 €



Les différentes sources de financement

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la CCFI fixe le taux pour chaque commune membre qui adhère au SMICTOM des Flandres.

La CCFL équilibre ses dépenses par la Redevance Incitative.

Le financement du service est assuré grâce aux sources suivantes :



Soutiens des éco-organismes

Au titre de l'année (N-1) soit l'année 2017

1. Soutien aux tonnes valorisées et recyclées

512 852 € par
Eco Emballages

107 135 € par
Ecofolio

99 243 € par
Eco Mobilier

33 040 € par
Eco Systèmes



éco-mobilier

2. Soutien à la collecte sélective

661 121 € par
Eco Emballages



3. Soutien aux actions de communication

62 041 € par
Eco Emballages

10 775 € par
Eco TLC

8 781 € par
Eco DDS

6 000 € par
Eco Systèmes

1 725 € par
Eco Mobilier



Montant total des soutiens des
éco-organismes =
1 527 475 €

4. Soutien au développement Durable

12 357 € par
Eco Emballages



5. Soutien à la protection du gisement

12 028 € par Eco
Systèmes pour la
mise en place de
mesures contre les
vols et pillages



6. Soutien au réemploi

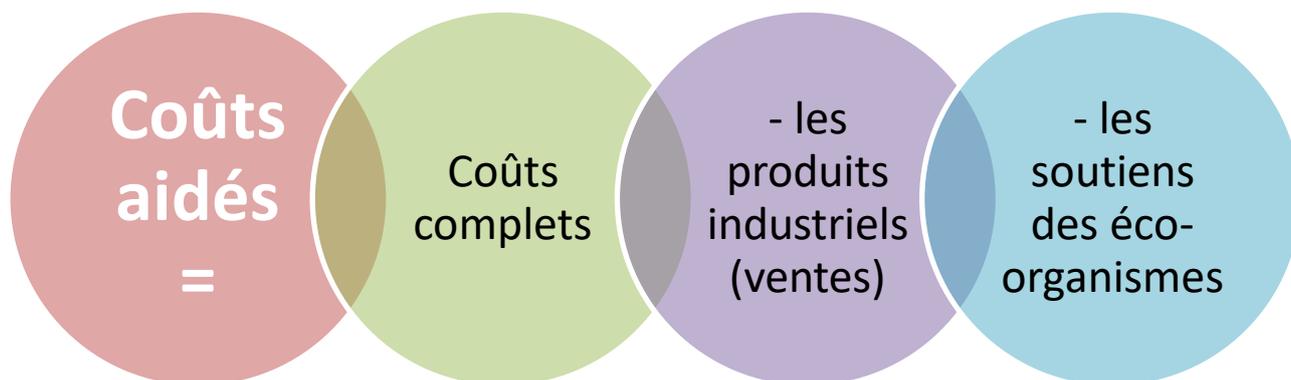
197 € par Eco
Mobilier pour le
partenariat avec
Flandre Recup



Coûts complets et coûts aidés par étape technique

Les coûts complets représentent le montant total des charges relatives à chacune des étapes techniques : collecte, transfert, tri, traitement...

Les coûts aidés sont calculés de la façon suivante :



Les coûts par étape technique, les coûts complets ainsi que les coûts aidés présentés ci-après sont donnés par flux de déchets, en € HT par habitant et en € HT par tonne.

Par ailleurs, ces indicateurs financiers sont également comparés aux données transcrites par l'ADEME dans un rapport qu'elle a établi en mars 2017, intitulé « *Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2014* » (cf. matrices en € HT par habitant et en € HT par tonne basées sur des données de l'année 2012, pages 88 et 89 du document).

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Coûts complets et coûts aidés par étape technique - Ordures ménagères (OM)



En € HT / habitant

	SMICTOM - CCFI CCFL	CCFI-Ex- Houtland	ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Collecte (hors CCFL)	30	14	21
Transfert	0,8	/	0
Traitement	31 *	19	21
Coût complet	62	33	59
Coût aidé **	61	32	56



En € HT / tonne

	SMICTOM - CCFI CCFL	CCFI-Ex- Houtland	ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Collecte (hors CCFL)	106	60	98
Transfert	3,6	/	0
Traitement	131 *	80	92
Coût complet	241	140	242
Coût aidé **	235	135	227

* Inclut la participation au fonctionnement du CVE Flamoval

** Inclut notamment le soutien Eco Emballages aux autres valorisations hors collecte sélective

Coûts complets et coûts aidés par étape technique - Déchets recyclables ou « Recyclables Secs des Ordures Ménagères » (RSOM)



En € HT / habitant

	SMICTOM - CCFI CCFL	CCFI-Ex-Houtland	ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Collecte (hors CCFL)	14 *	15 **	10
Tri	11	10	7
Coût complet	25	25	21
Coût aidé ***	10	- 6	9



En € HT / tonne

	SMICTOM - CCFI CCFL	CCFI-Ex-Houtland	ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Collecte (hors CCFL)	289 *	362 **	201
Tri	243	230	144
Coût complet	532	592	442
Coût aidé ***	185	- 138	185

* Inclut l'achat des sacs blancs compostables pour la collecte sélective, les paies des ambassadeurs de tri, ainsi que les fournitures et autres dépenses de fonctionnement (téléphone, carburant...) liées à la distribution des sacs et à la communication auprès des usagers

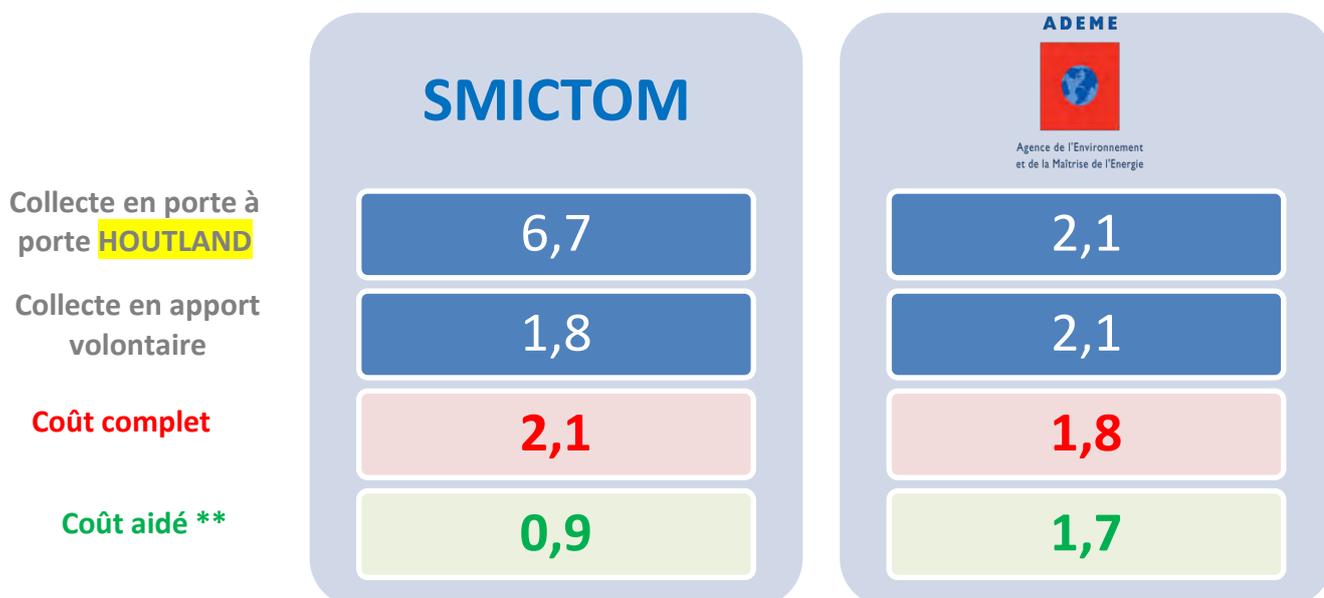
** Inclut l'achat des bacs de 180 L et des pièces détachées pour la collecte sélective

*** Inclut la vente des matériaux issus des centres de tri, les soutiens d'Eco Emballages et Ecofolio, les remboursements de salaires...

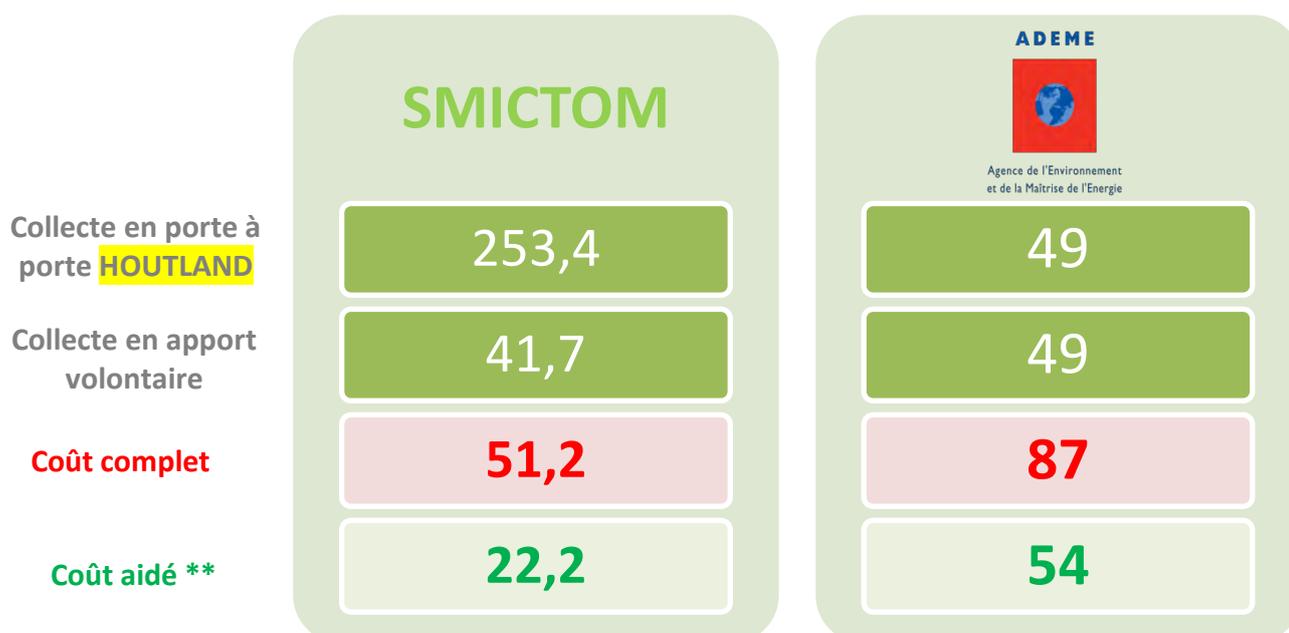
Coûts complets et coûts aidés par étape technique – Verre



En € HT / habitant



En € HT / tonne



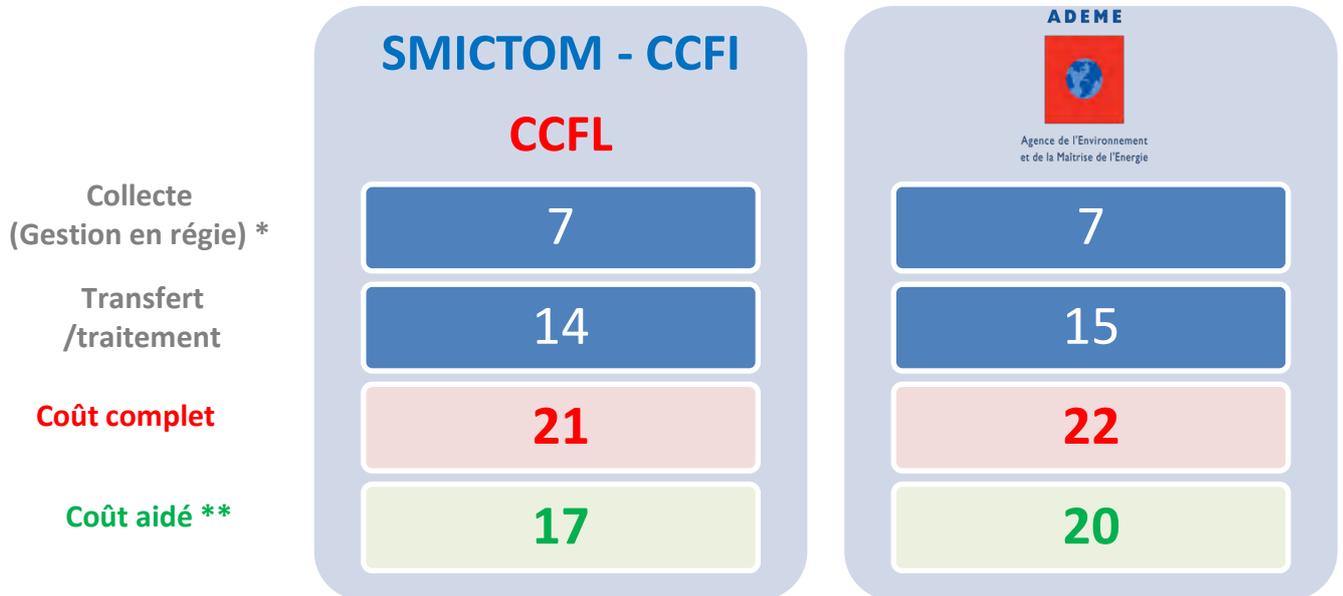
* Inclut la prestation de maintenance des colonnes à verre, ainsi que l'amortissement lié à l'acquisition des colonnes à verre

** Inclut la vente du verre au repreneur OI MANUFACTURING (pour valorisation à la verrerie PROVER située à Wingles)

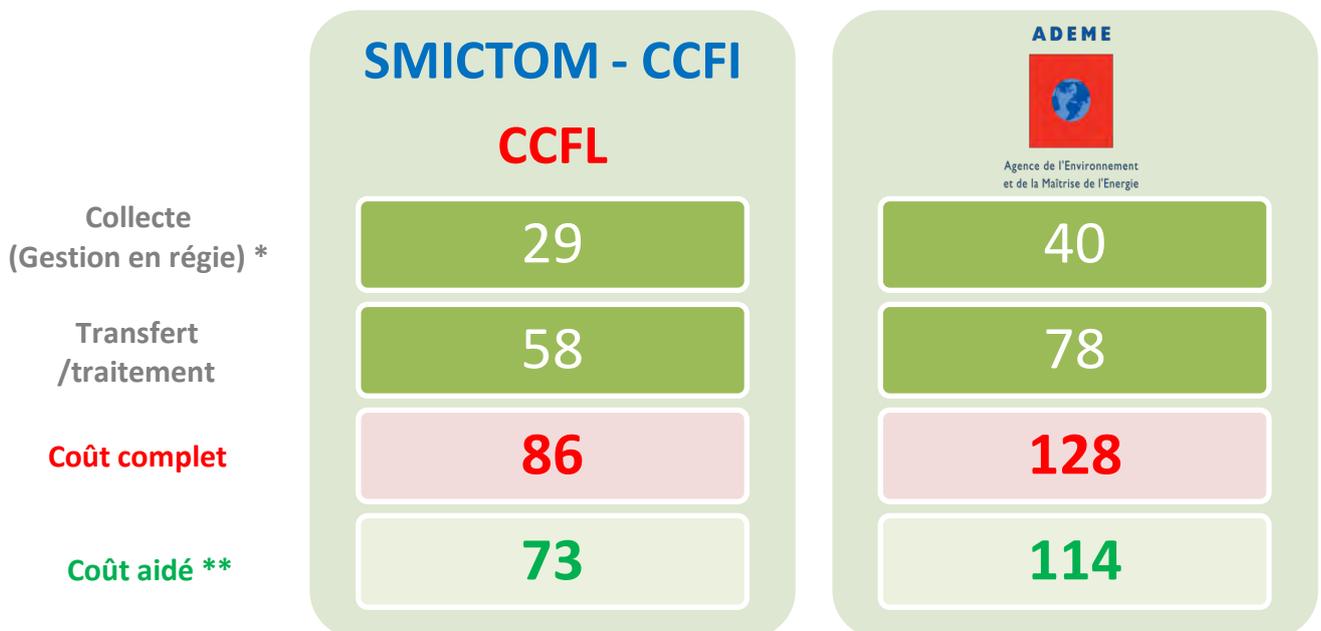
Coûts complets et coûts aidés par étape technique – Déchèteries



En € HT / habitant



En € HT / tonne



* Inclut les paies des agents de déchèteries, les charges de fonctionnement liées à la collecte des encombrants sur rendez-vous, l'achat d'équipements divers (EPI, carburant, électricité, eau...), ainsi que les amortissements liés aux bâtiments et équipements spécifiques (quai d'Ebbllinghem, panneaux signalétiques, bornes à huile, barrières de sécurité...)

** Inclut notamment la revente des papiers cartons, de la ferraille, des huiles alimentaires usagées, des DEEE et des batteries, ainsi que les soutiens des éco-organismes Eco DDS, Eco Mobilier, Eco Systèmes.

Coûts complets et coûts aidés par étape technique – **Evolution sur 3 ans**



En € HT / habitant

Coût aidé en € HT / habitant		= coût complet - produits industriels - soutiens des éco-organismes - aides		
		2016	2017	2018
Ordures Ménagères	Collecte (hors CCFL et hors Houtland)	63,3	60,0	60,7
	Collecte Houtland	31,1	30,0	31,9
Déchets recyclables	Collecte (hors CCFL et hors Houtland)	6,3	8,0	9,6
	Collecte Houtland	9,1	-12,9	-5,8
Verre	Apport volontaire et PAP (CCFI+CCFL+Houtland)	1,2	1,3	0,9
Déchèteries		14,3	16,0	17,4



En € HT / tonne

Coût aidé en € HT / tonne		= coût complet - produits industriels - soutiens des éco-organismes - aides		
		2016	2017	2018
Ordures Ménagères	Collecte (hors CCFL et hors Houtland)	236,4	232,0	235,4
	Collecte Houtland	134,3	131,0	134,5
Déchets recyclables	Collecte (hors CCFL et hors Houtland)	102,1	141,2	184,6
	Collecte Houtland	191,7	-277,0	-137,5
Verre	Apport volontaire et PAP (CCFI+CCFL+Houtland)	29,0	32,8	22,2
Déchèteries		55,6	60,0	72,8

Produits des droits d'accès aux centres de traitement

Le centre de tri Récup'Aire à Aire-sur-la-Lys trie - en plus des tonnages du territoire « CCFI-Ex-Houtland » - les tonnages des collectivités suivantes :

- Communauté de Communes Artois Lys,
- Communauté de Communes Artois Flandre,
- Syndicat Mixte Ternois,
- SIROM Flandre Nord,
- Ancienne Communauté de Communes Artois Voie Romaine (désormais CCFI).

Ce qui représente 9 000 tonnes au total, le centre de tri étant autorisé à exploiter 15 000 tonnes.

En revanche, aucun industriel n'est en contrat avec Recup'Aire.

A Strazeele, une autorisation du SMICTOM a été donnée à Veolia Propreté en 2014 pour utiliser, ponctuellement, la presse à balles pour d'autres clients.

Par ailleurs, des déchets plastiques ont transité sur le site de Strazeele pour le compte de clients industriels.



Le syndicat ne perçoit aucun produit lié à ces droits d'accès, que ce soit pour l'un ou l'autre des deux sites.

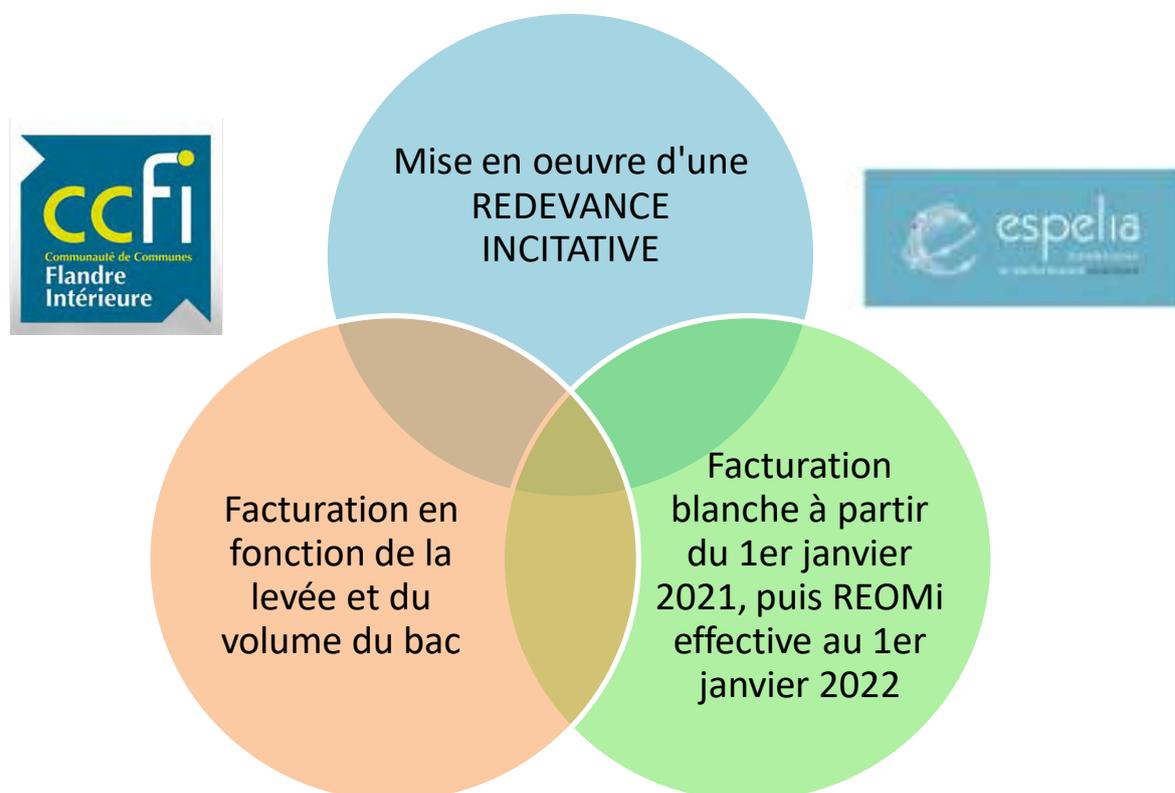
Redevance spéciale et tarification incitative

A ce jour, le syndicat n'a mis en place ni la redevance spéciale, ni la tarification incitative.

Une réflexion a bien été menée concernant la redevance spéciale, mais une telle mise en place deviendrait caduque avec l'instauration d'une tarification incitative.

Depuis décembre 2017, la CCFI a lancé une étude sur la mise en œuvre d'une tarification incitative. Les syndicats de gestion des déchets présents sur l'ensemble de son territoire sont conviés à chacune des étapes clés et des réunions organisées par le bureau d'étude ESPELIA, en charge de la mission.

Dans le cadre de cette étude, les points suivants ont déjà été réfléchis :



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCFI : Communauté de Communes Flandre Intérieure
CCFL : Communauté de Communes Flandre Lys
CS : Collecte Sélective (collecte des déchets et emballages ménagers recyclables)
CVE : Centre de Valorisation Energétique
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE (ou « D3E ») : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
EMB : emballages et déchets recyclables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FLAMOVAL : CVE situé à Arques, traitant les gisements d'OM du SMLA, du SMICTOM des Flandres et du SM SMIROM
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM : Journaux Revues Magazines
OM : Ordures Ménagères
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte à Porte
PAV : Points d'Apport Volontaire (exemple : colonnes à verre)
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SMICTOM des Flandres : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres
SMLA : Syndicat Mixte Lys Audomarois
SMFM : Syndicat Mixte Flandres Morinie auquel le SMICTOM des Flandres adhère pour la valorisation énergétique des OM à Flamoval
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA : matériau aussi appelé ELA (Emballages pour Liquide Alimentaire) – par exemple : les briques de lait ou de jus de fruits. Le tétra est récupéré au centre de tri pour être valorisé. Cependant, le fait que ce matériau soit constitué de plusieurs couches de matières différentes complique son recyclage. C'est pourquoi la reprise du tétra n'est à ce jour accompagnée d'aucune participation financière de la part des éco-organismes.
TLC : Textiles, Linge, Chaussures

ANNEXES

FINANCIERE



ORGANIGRAMMES



LISTE DES MARCHES PUBLIES EN 2018



RUBRIQUE AX2E PRINCIPALEMENT COMMUNICATION ET PEDAGOGIE



Pour aller plus loin...

REVUE DE PRESSE



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 248 684.80	G 12 263 432.42
	Section d'investissement	B 283 676.92	H 1 025 663.47
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 798 810.17
	Report en section d'investissement (001)	D 591 403.13	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 13 123 764.85	= G+H+I+J 15 087 906.06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 63 484.55	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 63 484.55	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 12 248 684.80	= G+H+K 14 062 242.59
	Section d'investissement	= B+D+F 938 564.60	= H+J+L 1 025 663.47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 187 249.40	= G+H+I+J+K+L 15 087 906.06

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 63 484.55	L
20	Immobilisations incorporelles	17 106.00	
21	Immobilisations corporelles	19 282.55	
23	Immobilisations en cours	27 096.00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	11 627 400,00	10 574 513,47	38 810,00		1 014 067,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 193 000,00	1 174 937,04	156,00		17 906,96
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	821 510,17	325 937,30			495 572,87
Total des dépenses de gestion courante		13 641 910,17	12 075 387,81	38 975,00	0,00	1 527 947,36
66	Charges financières	46 900,00	37 980,65	4 281,73		4 677,62
67	Charges exceptionnelles	37 200,00	18 678,53			18 520,47
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		13 728 010,17	12 132 027,99	43 236,73	0,00	1 550 745,45
023 (2)	Virement à la section d'investissement	104 146,97				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	77 653,09	73 420,08			4 233,01
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		181 800,00	73 420,08	0,00	0,00	4 233,01
TOTAL		13 907 810,17	12 205 448,07	43 236,73	0,00	1 554 978,46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 000,00	58 900,30			-24 900,30
70	Produits des services, domaine et vent	24 000,00	36 515,00			-12 515,00
73	impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	11 260 000,00	11 190 011,39	105 000,00		-35 011,39
75	Autres produits de gestion courante	790 000,00	753 833,24	48 215,00		-10 048,24
Total des recettes de gestion courante		12 109 000,00	12 040 258,93	151 215,00	0,00	-82 474,93
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		71 003,81	953,68		-71 957,49
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		12 109 000,00	12 111 263,74	152 168,68	0,00	-154 432,42
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 109 000,00	12 111 263,74	152 168,68	0,00	-154 432,42
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 798 810,17				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (DP + DM + SAR N-1)	Mandats émis	Restes à reporter au 31/12	Credits annulés
010	Stocks				
00	Immobilisations incorporelles (cf 204)	56 836,00	5 660,80	17 106,80	36 749,20
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	136 033,00	53 201,01	19 202,55	63 459,64
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	63 706,75	1 706,64	27 096,00	64 846,75
	Total des dépenses d'équipement	256 575,75	60 568,45	63 405,35	165 055,59
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	190 000,00	166 388,69		1 601,11
18	Compte de liaison - affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances nat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	190 000,00	166 388,69	0,00	1 601,11
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	446 577,75	246 436,74	63 405,35	166 656,70
040	Op. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	34 240,18	34 240,18		
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	34 240,18	34 240,18	0,00	0,00
TOTAL		502 818,17	283 676,92	63 405,35	166 656,70
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	391 463,13			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (RP + DM + SAR N-1)	Titres émis	Restes à reporter au 31/12	Credits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (cf 136)	422 880,00	418 086,00		3 952,00
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	63 406,00			63 406,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	486 286,00	418 086,00	0,00	67 362,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1066)	174 500,00	260 709,69		-106 209,69
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés	217 256,52	217 256,52		
136	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison - affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances nat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	391 756,52	498 966,21	0,00	-106 209,69
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	878 042,52	917 052,21	0,00	-38 841,69
027	Versement de la section de fonctionnement	704 748,91			
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	77 453,09	73 420,68		4 032,01
041	Opérations patrimoniales	34 240,18	34 240,18		
	Total des recettes d'ordre d'invest.	816 442,18	107 660,86	0,00	4 032,01
TOTAL		1 694 221,30	1 033 663,47	0,00	-34 809,68
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 613 332,47		10 613 332,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 175 093,04		1 175 093,04
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	325 937,30		325 937,30
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	42 222,38		42 222,38
67	Charges exceptionnelles	18 679,53		18 679,53
68	Dotations provisions semi-budgétaires		73 420,08	73 420,08
77	Production stockée (ou déstockage) (2)			
Dépenses de fonctionnement - Total		12 175 264,72	73 420,08	12 248 684,80

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (af 1688 non budgétaire)	188 398,89		188 398,89
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 980,80		5 980,80
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	53 291,01		53 291,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (7)			
23	Immobilisations en cours (6)	1 766,04	34 240,18	36 006,22
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation (5)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		249 436,74	34 240,18	283 676,92

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			591 403,13

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qualifié ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	59 900,30		59 900,30
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	38 515,00		38 515,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	11 295 011,39		11 295 011,39
75	Autres produits de gestion courante	800 048,24		800 048,24
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	71 957,49		71 957,49
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	12 263 432,42		12 263 432,42

Pour information				
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 798 610,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	280 769,69		280 769,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	217 235,52		217 235,52
13	Subventions d'investissement reçues	419 998,00		419 998,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(5)		
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (7)			
23	Immobilisations en cours (6)		34 240,18	34 240,18
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		73 420,08	73 420,08
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	918 003,21	107 660,26	1 025 663,47

Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00



M. BROUTELLE
Philippe
PRÉSIDENT DU
SMICTOM des Flandres



MME GRESSIER
Elizabeth
1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Finances et Gestion des contrats



M. DEMELCHE
Marc
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT DU
SMICTOM des Flandres
Délégués



MME RICOUR
Marie-Thérèse
3^{ème} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Conduite de projets innovants



MME ROULET
Elizabeth
5^{ème} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Communication Pédagogique



M. SMAL
Eric
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres



M. DEVOS
Joël
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres



M. LESAGE
David
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres



COMPENSILITE

Agent Compensite
Jean-Christophe
Agent Compensite

Conseiller Technique
Patrick Luchessa
Conseiller Technique

ANTHONY BERTHOLOT
Coordonnateur Déchetterie

Chargées de projets déchets

Agnes-Bigan
Laura Daubée
Romane Corbin

MAKILDE INGELAERE
Agent d'accueil

SYLVIE DERBIGH
Responsable communication

**AGENTS TECHNIQUES
POLYVALENTS**

Guy
Mehdi
Mehdi

Uydrotechnische
Bioscience

John-Louis
Bioscience

AMBASSADEURS DU TRI

Tiphaine
Outzypis
Tiphaine

Sarah
Ducloy
Sarah

Ingrid
Duhayesse
Ingrid



Mathias
Buffy

Eric
Thierry

Elodie
Cécile

Melanie
Mélodie

Caroline
Viviane

Olivier
Thomas

Jessica
Cécilia

Prasid
Natalie

Jean-Luc
Tricks

Fanny
Vendevens

Rudy
Geetha

Mamad
Zinoune

Stéphane
Rohard

Marika
Dennis

David
Mélita

Thierry
Hugonnier

AGENTS DE DECHETERIE



SMICTOM des Flandres

Liste des marchés conclus en 2018

Décret n° 2016-360 du 29 mars 2016 relatif aux marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE MOINS DE 25 000 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE 25 000 A 89 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE 90 000 A 5 547 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES SUPERIEURS A 5 548 000 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHES DE MOINS DE 25 000 EUROS HT

Sans objet

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Contrat de vérification périodique des installations et équipements électriques sur 6 déchèteries (Laventie, Estaires, Hazebrouck, Ebbinghem, Bailleul et Nieppe)	29/10/2018	BUREAU VERITAS	62800
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité) pour la construction d'une nouvelle déchèterie sur le territoire de la CCFL	22/11/2018	AMODIAG ENVIRONNEMENT	59121
Programme de mesures en empoûssiérement amiante à la déchèterie de Bailleul	04/12/2018	META PRELEVEMENTS	59124
Marché de fourniture de 15 colonnes à verre	18/12/2018	PLASTUP	62620
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le démontage du réseau électrique de la salle de commande et du local TGBT à Strazeels, avec mise en sécurité du site	27/12/2018	CONCEPT RESEAUX	59190

MARCHES DE 25 000 A 89 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE 90 000 à 220 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES SUPERIEURS A 221 000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Prestations de transfert et de tri des déchets ménagers recyclables et traitement des refus de tri	08/06/2018	PAPREC NORD	62440

ANNEXE « POUR ALLER PLUS LOIN »

Contrôle automatisé du temps de travail

A compter du 1^{er} Janvier 2018, le SMICTOM des Flandres a mis en place un contrôle automatisé du temps de travail des agents, à la demande de la Chambre Régionale des Comptes. Ainsi, les agents pointent à leur arrivée et à leur départ de leur poste de travail, ce qui permet de contrôler leur temps de travail effectif.

3^{ème} session de formations Gardes Particuliers Module 1 et 5

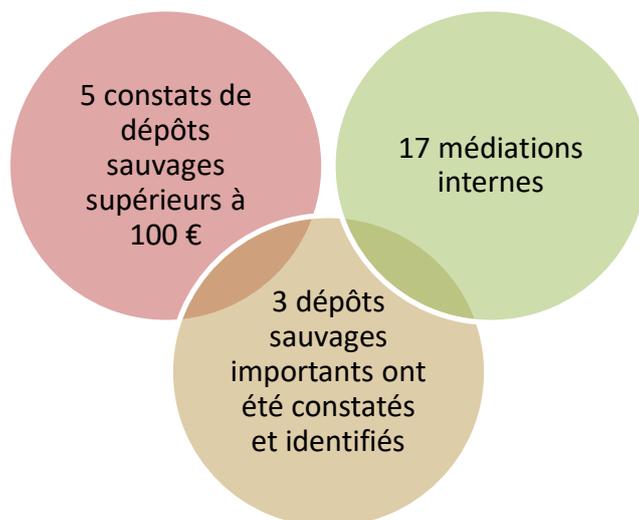
Du 5 au 9 février 2018, deux agents du SMICTOM, sept agents des communes de Bailleul, Cäestre, Fleurbaix, Nieppe, Strazeele et un élu de la commune de Cäestre ont suivi la formation de Garde Particulier, module 1 et 5, dispensée par JURISNATURA.

Après avoir prêté serment au Tribunal de Dunkerque, les agents ont reçu en septembre 2018, leur carte officielle des mains du Président du SMICTOM des Flandres, en présence d'élus et ont pu apprécier un rappel de procédure par le Commandant Courier, Officier du Ministère Public du territoire.

Cette assermentation leur permettra de constater les infractions relatives aux dépôts sauvages de déchets ou de sacs poubelles déposés en dehors des jours de collecte et dans des lieux inappropriés dans les communes du Nord et celles du Pas-de-Calais du territoire du SMICTOM des Flandres. A ce jour, le territoire du SMICTOM comptabilise 40 agents assermentés.



Dépôts sauvages et sensibilisation



En 2018, dix-sept médiations internes ont été réalisées par nos services, les personnes ont été sensibilisées, aucune récidive à ce jour.



Haut-de-France propres

Du 16 au 18 mars 2018, s'est déroulée l'opération « Hauts-De-France Propres », rendez-vous annuel éco-citoyen qui consiste à nettoyer les abords des cours d'eau et des routes. En 2018, cette opération a été relayée sur le territoire par la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI).

Dans le cadre de cet événement, le SMICTOM des Flandres a autorisé, à titre exceptionnel, les services municipaux des communes participantes à l'opération à se rendre en déchèterie et sur le site de Strazeele (centre de tri et quai de transfert) pour y apporter les déchets ramassés et triés.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le SMICTOM des Flandres doit appliquer la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018.

Pour cela, le 23 octobre 2018, une convention de mise à disposition d'un agent de la CCFI en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) a été signée avec la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI)

Archives

Le 12 décembre 2018, une convention de mise à disposition d'un agent du CDG59 sur une mission consistant à la prise en charge globale des archives du Syndicat pour une durée de 3 ans a été signée avec le CDG59.



Personnel :



Kévin RICHARD

Agent de
déchèterie

1er Mai 2018



**Caroline
VASSEUR**

Agent de
déchèterie

1er juillet 2018

Après plusieurs années de contrat pour remplacement d'agents indisponibles, les deux agents de déchèterie ont été consolidés.



Romane CORRION

Elaboration du
Plan Local de
Prévention des
Déchets
Ménagers et
Assimilés

Stagiaire de fin d'études puis recrutée en Contrat à Durée Déterminée en accroissement d'activités.



Laura CHABILAN

Recrutée le 20
mars 2018

**Chargée de
projets déchets**

Recrutement pour le poste de chargée de projets en contrat à durée déterminée Pour assurer le remplacement de congé maladie/maternité de Mme BIGAN Agnès et pour accroissement d'activités



**Claudine
VERDEVOYE**

Agent de
déchèterie affectée
à Hazebrouck a
bénéficié de sa
retraite.

PLPDMA (Plan Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés) :

En février 2018, Romane CORRION , étudiante en école d'ingénieur (agriculture dominante aménagement du territoire et environnement) à UniLaSalle à Rouen, a été recrutée en tant que stagiaire puis en contrat à durée déterminée par le SMICTOM des Flandres pour l'élaboration du PLPDMA.

Durant le Comité Syndical d'Avril 2018, il a été expliqué aux élus ce qu'était le PLPDMA et quelles étaient les étapes de son élaboration. Romane CORRION a tout d'abord réalisé un état des lieux permettant de connaître l'évolution de la production de déchets sur le territoire et les actions de prévention déjà mises en place. Puis la fixation des objectifs de réduction des déchets orientant les actions du PLPDMA.

En Mai 2018, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES) s'est déroulée à Strazeele en présence d'élus, de commerçants, d'associations....afin d'expliquer plus en détails le contenu et les objectifs du PLPDMA, ainsi que de présenter le diagnostic du territoire effectué par Romane Corrion .

A la fin de la réalisation de l'état des lieux et de la fixation des objectifs achevés, le SMICTOM des Flandres a axé sa réflexion sur le choix des actions de prévention.

Quatre ateliers de concertation ont été organisés en Juin et Juillet 2018 rassemblant divers acteurs du territoire (élus, particuliers, associations, entreprises etc). Suite à ces ateliers, une cinquantaine d'actions de prévention ont été suggérées.

Une vingtaine d'actions ont été retenues par les membres du Bureau le 3 Septembre 2018. Ces dernières ont été classées en fonction des objectifs de réduction qu'elles permettent d'atteindre et ont été soumises à l'avis de l'ensemble des délégués lors du comité syndical du 15 octobre 2018.

Une Commission Projets Innovants sera organisée en janvier 2019, afin de choisir définitivement les actions qui figureront dans le programme. Le PLPDMA pourra ainsi être rédigé et soumis à l'avis de l'ADEME et de la CCES, puis à la consultation du public durant trois semaines. Le Comité Syndical de Février 2019 validera officiellement le document qui pourra ensuite être envoyé en Préfecture et à l'ADEME pour les informer officiellement de l'adoption du programme par le SMICTOM.



Création d'un groupe Facebook sur la réduction des déchets en Flandres

En juin 2018, dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, une collaboration entre le SMICTOM des Flandres et Demain en Flandres a été mise en place. Cette collaboration a pour objectif la création d'un groupe Facebook sur le thème de la réduction des déchets en Flandres.

Demain en Flandres est un mouvement citoyen pour la transition écologique du territoire des Flandres, dont les champs d'actions s'étendent aux domaines de l'alimentation, de l'économie, de l'énergie, de la démocratie et de l'éducation. Ce mouvement travaillant essentiellement via internet, il bénéficie d'un réseau important qui sera mis à profit dans le cadre de cette association.

➤ Objectifs du groupe Facebook

- Diffuser les évènements en lien avec la réduction des déchets organisés par le SMICTOM des Flandres et Demain en Flandres
- Elever le niveau de collaboration sur le PLPDMA, afin que chaque acteur du territoire ait l'opportunité de proposer ses idées
- Mettre en place une veille sur la réduction des déchets, afin de connaître les actions de prévention mises en place ailleurs et de voir comment elles pourraient être appliquées sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

<https://www.facebook.com/groups/200410497264784/?ref=bookmarks>



Création d'affiches sur la réduction des déchets

En juin 2018, Romane Corrion a réalisé 8 affiches sur le thème de la réduction des déchets qui seront utilisées lors de manifestations et d'actions de sensibilisation.

Elles ont été utilisées pour la première fois, en juillet et août 2018, lors de stands de communication sur le PLPDMA sur les marchés d'Hazebrouck et de Bailleul.



Inauguration des composteurs collectifs de Bailleul :

En collaboration avec la ville de Bailleul afin de promouvoir leur action « composteur collectif », plusieurs animations à thème ont été organisées :

- Animation en mars et avril sur le marché pôle gare,
- Sensibilisation auprès des riverains au club House de rugby de Bailleul
- Participative Day organisé par la ville de Bailleul le samedi 16 juin.



Formations proposées aux agents du SMICTOM

Amiante

1 agent a suivi la formation "opérateur de chantier sous-section 4" (durée : 2 jours)

Pédagogie

3 agents ont suivi une formation de 3 jours : "De la conception à l'animation d'un projet d'éducation à l'environnement et au développement durable"

Hygiène & Sécurité

1 agent a suivi la formation continue obligatoire d'assistant de prévention (2 jours)

Assermentation

2 agents ont suivi la formation de garde particulier durant 5 jours (modules 1 et 5)

Communication

➤ Plaquette d'animations des Ambassadeurs du tri

Réalisation d'une nouvelle plaquette d'informations sur les animations pédagogiques des ambassadeurs du tri à destination des enseignants et des établissements scolaires (réalisée par Julia DEFEVERE, stagiaire en communication)



➤ Consignes de tri :

Modification du flyer consignes de tri, remplacement des logos Eco-emballages et Ecofolio par le logo CITEO.



➤ **Déchèterie temporaire de Merville**

Création d'un carton d'informations regroupant les horaires de la déchèterie temporaire de Merville ainsi que les déchets qui y sont acceptés.

➤ **Mini guide des déchèteries :**

Insertion des horaires de la déchèterie temporaire de Merville.

➤ **Flyer compostage**

Réédition de la plaquette d'informations « les 4 bonnes raisons de composter à domicile »

➤ **Flyer Amiante :**

Rédition de la plaquette amiante informant de l'ouverture de deux collectes amiante par mois : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

FAMILLES D'AMIANTE

Il existe aujourd'hui 5 familles d'amiante

Acceptées en déchèterie

L'amiante en feuilles ou en plaques

L'amiante incorporé dans les produits en ciment

L'amiante incorporé dans des fibres divers

Refusées en déchèterie

L'amiante fibre en vrac

L'amiante fibre en bloc

LIEUX ET HORAIRES

Adresse pour l'inscription au planning de collecte et achat des "dépôt bags" :

Bureaux du SMICTOM des Flandres
41 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
59 130 HAZEBROUCK
0100-12100 et 10000-170

Adresse pour le dépôt de vos déchets amiantés :

Déchèterie de Bailleul
701 rue des roseaux
Parc d'Activités de la Verte Rue
59 270 BAILLEUL

A l'heure du rendez-vous fixé par le SMICTOM (1^{er} ou 3^{ème} mardi du mois)

NOUS CONTACTER

SMICTOM des Flandres
03 59 68 40 06
smictom.des.flandres@orange.fr
www.smictomdesflandres.fr



Uniquement sur rendez-vous
Interdit aux professionnels

NOUVEAU PROTOCOLE POUR VOTRE AMIANTE DOMESTIQUE ...




RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Les activités liées à l'amiante dégagent des poussières. Une fois inhalées, les fibres d'amiante, qui peuvent être 2 000 fois plus petites qu'un cheveu, sont responsables de maladies respiratoires :

-  Asbestose
-  Plaques pleurales
-  Épaississements pleuraux
-  Mésotéliome
-  Cancéris broncho-pulmonaires

!

Les risques sont majorés par la fumée de tabac

COMME LES AGENTS, PROTÉGEZ-VOUS DURANT LA MANIPULATION DE VOS DÉCHETS AMIANTÉS




 Masque jetable type P3


 Gants jetables


 Combinaison jetable type 54


 Bottes de sécurité

Lorsque la manipulation est terminée, retirer les vêtements de protection en retirant le masque en dernier et mettre le tout dans le "dépot bag" avant de le fermer. Il est également conseillé de prendre une douche après toute opération au contact de l'amiante.

⚠ Attention : Il ne s'agit ici que de CONSEILS et non pas d'une protection optimale contre tout risque lié à l'amiante.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

- 1 Prendre rendez-vous - dans les bureaux (adresse au site)
- 2 Achat du nombre suffisant de "dépot bags"
- 3 Conditionnement et fermeture du ou des contenant(s) au domicile
- 4 Dépôt au feu, au jour et à l'heure du rendez-vous
- 5 Récupération d'une partie du coupon pour preuve de dépôt

💡 *Si vous avez déjà des déchets de matériaux amiantés, vous pouvez leur apporter à vos prochaines opérations dans le dépot bag.*

Acquisition de matériel pédagogique

Au cours de l'année 2018, quelques supports pédagogiques ont été commandés aux sociétés OIKA OIKA, L&M et Vedula pour les animations ainsi que pour les lots offerts aux lauréats du concours du salon 2018

Bioviva
PlayaPlaya
Viva Montana

Eco-Quizz

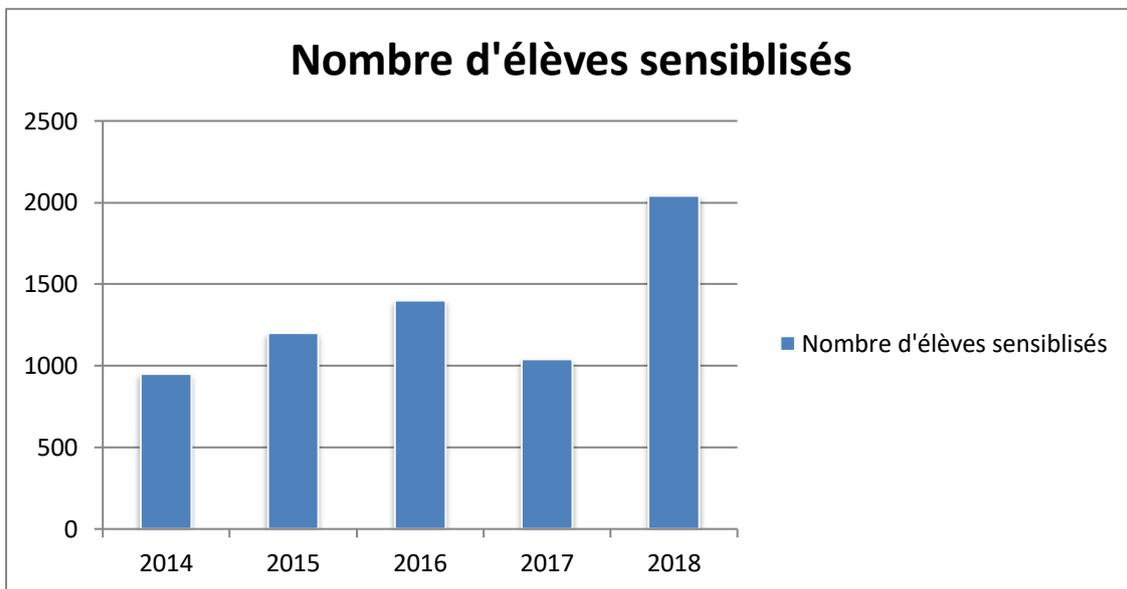
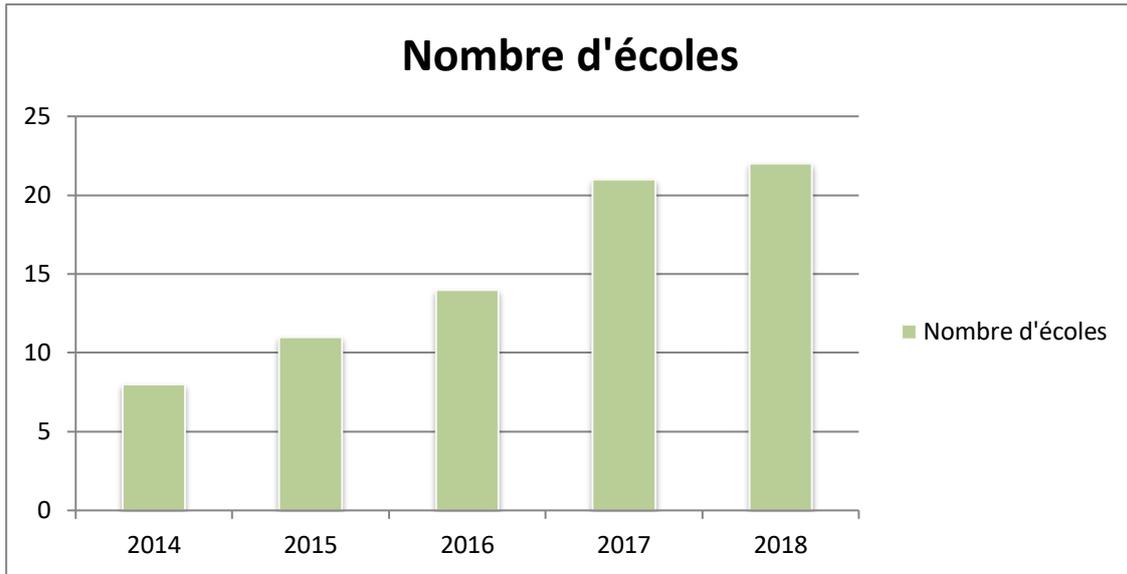
Eco-Malin



Sensibilisation au tri sélectif

Les actions de sensibilisation au tri sélectif réalisées par les ambassadeurs du tri auprès des établissements scolaires évoluent sur le territoire. En 2018, 22 établissements scolaires nous ont contactés pour des demandes d'animations soit environ 2000 élèves sensibilisés en 2018 contre 1040 en 2017.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de communes	4	9	10	11	12
Nombre d'écoles	8	11	14	21	22
Nombre d'élèves sensibilisés	950	1200	1400	1040	2040



Actions à thème tout au long de l'année auprès :

- Du CCAS de Bailleul en partenariat avec les services civiques (6 établissements scolaires de Bailleul sensibilisés de février à avril 2018)
- De jeunes volontaires du service civique (Unicité)
- Portes ouverte au collège St Martin de Nieppe
- Festival de l'éco-citoyenneté à la Base du Parc de Morbecque
- Magasin BIOCOOP d'Hazebrouck, journée Les BIOTONOMES
- Marchés hebdomadaires de Bailleul, Hazebrouck
- EPSM de Bailleul
- Visite déchèterie de Laventie par l'école Jeanne D'Arc de Laventie
- Fête champêtre de Neuf-Berquin
- Quartier en fête à Hazebrouck
- Le Village Eco Fab, au jardin public d'Hazebrouck



Sortie pédagogique

La classe lauréate du concours de traineau du salon des déchets 2017 s'est rendue le 29 mai 2018 à la déchèterie de Bailleul au matin et au jardin botanique dans l'après-midi. Cette sortie pédagogique a été offerte par le SMICTOM des Flandres à la classe de CP de Madame GODEFROY, école du Sacré Cœur de SAILLY-SUR-LA-LYS.



Au programme chasse au trésor à l'intérieur de la déchèterie de Bailleul sur le thème du tri et de la réduction des déchets (Créée par Julia DEFEVERE, stagiaire en communication) et visite du conservatoire Botanique l'après-midi :

- découverte des bruits qui nous entourent,
- rencontre avec les habitants de la mare,
- découverte de la flore sauvage.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD du 19 au 25 Novembre 2018)

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2018 et en amont du salon des déchets, le SMICTOM des Flandres a proposé un concours de collecte de bouchons auprès des établissements scolaires du territoire à destination des classes de maternelle à CM2.

Ce concours a été lancé à la fin de l'année scolaire juin 2018 afin de permettre aux enseignants de mettre en place ce projet pédagogique dès la rentrée scolaire en septembre 2018.

14 écoles différentes se sont inscrites au concours
(1897 enfants inscrits)

Ecole Fabre d'églantine (Meteren)
Ecole La Fontaine (Hazebrouck)
Ecole Yves Montand (Neuf-Berquin)
Ecole Sacré-Coeur (Sailly-Sur-La-Lys)
Ecole Jacques Prévert (Sailly-Sur-La-Lys)
Ecole de l'Alloeu (La Gorgue)
Ecole Sainte Jeanne D'Arc (Laventie)
Ecole Roger Marcotte (Wallon-Cappel)
Ecole Le Nieppe (Renescure)
Ecole Le Tilleul (Steenwerck)
Ecole St Martin Nouveau Monde (La Gorgue)
Ecole St Martin Centre (La Gorgue)
Ecole du Grand Chemin (La Gorgue)
Ecole du Petit Mont (Strazeele)

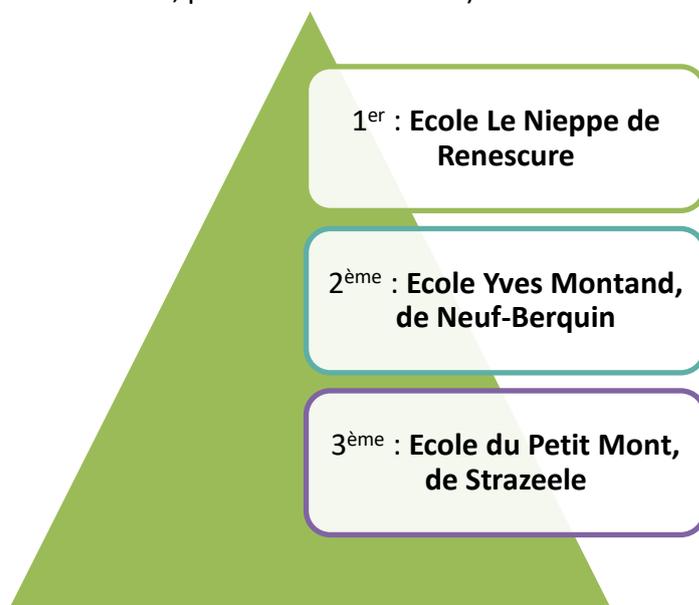
Le **vendredi 16 novembre 2018**, une conférence de presse s'est déroulée à l'école de l'Alloeu de La Gorgue en présence de Monsieur MAHIEU, Maire de La Gorgue, d'Elizabeth BOULET, Vice-Présidente en charge de la Pédagogie et de la Communication au SMICTOM, de Monsieur DUMORTIER, Directeur de l'établissement et des enfants de l'école afin d'annoncer le programme et l'objectif du salon.

Dans la même journée, un agent du SMICTOM et un bénévole de l'association les Bouchons d'amour se sont rendus dans les établissements scolaires participants au concours pour collecter les sacs de bouchons.

Pour déterminer le lauréat du concours, une pesée a été effectuée par les soins de l'association les bouchons d'amour représentée par Monsieur SOHIER, Président de l'association.

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et résultat du concours, une moyenne au dixième près par kilo de bouchons collectés par élève et par établissement a été établie.

Le concours de collecte de bouchons a permis de récolter dans les écoles près de **2 tonnes 300 kg** de bouchons. Ces bouchons remis à l'association Les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin permettront à l'association d'acquérir du matériel pour personnes en situation d'Handicap (fauteuils roulants, prothèses auditives...)



L'école de Le Nieppe de Renescure, a reçu pour le 1^{er} prix : ensemble de jeux pédagogiques (jeu écomalin, 3 jeux OIKA OIKA, 1 mouette trieuse, livre zéro déchet et national géographique.)





Un ensemble de jeux pédagogiques ont été remis aux trois écoles lauréates. Les onze autres écoles ont reçu une mallette pédagogique « La Mouette Trieuse ».
Le résultat du concours et la remise des lots se sont achevées par une intervention du professeur Tritou et par le goûter géant offert aux enfants ayant participé au concours.



Le samedi 24 novembre 2018 : jour du salon

Pour sa 6^{ème} édition, le salon des déchets s'est déroulé dans la salle Christian Croquet à La Gorgue, salon axé sur le thème de la réduction des déchets.

Cette année, **31 exposants** ont répondu présents. Exposants sur le thème de la réduction des déchets, de l'art récup', du réemploi, du circuit court, Plusieurs ateliers ont été proposés au public tout au long de la journée :

- Ateliers créatifs à destination des enfants (créations de mini-sculptures métalliques..)
- Ateliers fabrication de cosmétiques, de produits d'entretien, Furoshiki (emballages cadeaux à base de tissus).



Dans le cadre du PLPDMA, les ambassadeurs du tri ont axé leur stand sur la consommation responsable en créant un atelier intitulé « Panier Malin, Panier Vilain ».

Ces différents ateliers ont été fortement sollicités et appréciés du public. L'atelier fabrication produits d'entretien a accueilli près de 150 personnes à son stand sur la journée.



Intervention du Professeur Tritou sur scène alliant magie et mentalisme sur le thème du développement durable et qui est également allé à la rencontre du public tout au long de la journée pour le divertir et créer de la convivialité autour de la sensibilisation au développement durable.

Il a été proposé cette année d'organiser une tombola destinée aux enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue de l'inauguration. Les enfants tirés au sort ont reçu des lots provenant principalement de partenaires (VEOLIA, ARC International...).

Inauguration clôturée par le cocktail déjeunatoire réalisé par le lycée hôtelier de Sainte Marie de Bailleul.



Court-métrage Déchèterie

Un court-métrage axé sur le fonctionnement des déchèteries du SMICTOM a été réalisé par Julia DEFEVERE, stagiaire en communication. Tournage, montage et scénario réalisés par Julia en collaboration avec les agents administratifs, techniques et agents de déchèterie du SMICTOM.

Nous remercions les agents de déchèterie pour leur implication et Julia, pour la qualité de son travail.

Il a été proposé de diffuser officiellement le court-métrage lors de l'inauguration du salon.

Court-métrage diffusé sur notre site internet : www.smictomdesflandres.fr . et sur You Tube. <https://www.youtube.com/watch?v=XHjW70iHSq8>



Julia DEFEVERE
Stagiaire en communication, étudiante en licence 3
économique et gestion
Université du littoral et de la Côte d'Opale (ULCO)

Communication Sacs Blancs

En décembre 2018, une conférence de presse a été organisée en collaboration avec la société PTL, fabricant et fournisseur des sacs biodégradables, société représentée par son Président Monsieur LE GALL, afin d'expliquer aux usagers la conception et la bonne utilisation des sacs blancs.

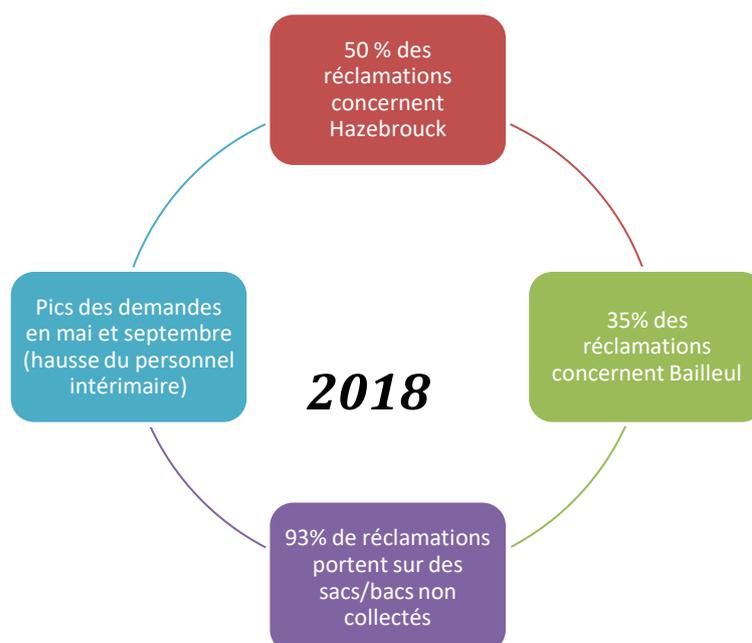


Gestion des réclamations

L'outil GDD « Gestion Des Demandes » a été développé par le prestataire de collecte VEOLIA PROPLETE afin de gérer de manière plus réactive les soucis de collecte. Les données ci-dessous ne tiennent pas compte des appels passés directement par les usagers à l'agence Veolia.

Nombre de réclamations de 2015 à 2018 :

2015	2016	2017	2018
260	331	332	397





SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny
59190 HAZEBROUCK



www.smictomdesflandres.fr



smictom@ville-hazebrouck.fr



03-59-68-40-06

